

*Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique. (12pt I)*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
31 janvier 2017**

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI  
ET LA CROISSANCE 2016-2021**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION  
PROFESSIONNELLES (CPRDFOP)**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**

*Avis adoptés*



## **SOMMAIRE**

**EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP)**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**



## **EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de Région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Première assemblée plénière pour cette 2<sup>ème</sup> année de mandat du CESER dans la période transitoire, nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter plusieurs projets d'avis : le premier a trait au projet de budget primitif 2017 de la Région Occitanie ; le deuxième est relatif à « Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée? », et les trois autres concernent les projets de schémas régionaux (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles).

Nous avons pu mener à bien ces différents travaux dans des délais améliorés, le Conseil régional nous ayant communiqué les rapports environ 15 jours avant notre séance plénière d'aujourd'hui. Les bonnes relations instaurées entre la Présidente de la Région Carole DELGA et le Directeur Général des Services Simon MUNSCH traduisent cet état de fait. Nous étions même, dès décembre 2016, destinataires de l'avant-projet de SRDEII, ce qui nous a permis d'entamer notre réflexion et de transmettre le 22 décembre à la Présidente de la Région les premières remarques du CESER sur cet avant-projet. Cet après-midi, Daniel THEBAULT présentera la contribution au SRDEII mais je peux d'ores et déjà vous dire que la Région a pris en compte dans le schéma proposé certaines remarques du CESER émises en décembre.

Dans l'attente du projet de SRESRI, nous communiquons également à Carole DELGA au même moment la note « Promouvoir l'alternance dans l'enseignement supérieur » - fruit des réflexions de la Commission Enseignement supérieur – Recherche – adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016.

(...)

### **Quelques mots sur l'actualité**

#### **Le chômage de masse :**

Malgré une baisse du taux de chômage de 0,3%, notre région garde un taux de chômage supérieur de 2% à la moyenne nationale, avec des taux supérieurs dans la moitié des bassins d'emploi : pour le CESER, la création de richesse doit donc rester la première préoccupation, en vue du développement d'une économie de production, de biens et de services durables.

#### **Et la pauvreté aussi !**

Comme je l'avais annoncé le 24 novembre 2016, l'objet de la première réunion de travail de 2017 a été de préparer, avec les représentants des associations de Toulouse, puis dans quelques jours à Montpellier, une réflexion et une réunion de travail avec les collectivités et avec l'État sur la politique d'inclusion des plus démunis, des personnes vivant en dessous du

seuil de pauvreté. Le dernier congrès de la FNARS, présidé par Louis GALLOIS, sera très précieux sur les propositions à faire. L'évolution du revenu universel doit se faire pour les publics qui en ont besoin, mais pour leur permettre l'accès à une formation, un emploi sécurisé, et donc un logement, le droit de se nourrir et de se soigner. Notre région est en 2<sup>ème</sup> position pour le taux de pauvreté.

Une réunion de travail sera organisée avec les organisations du CESER qui agissent dans ce domaine pour faire une proposition lors d'un prochain Bureau.

### **Suite des E.G.R.I (États Généraux du Rail et de l'Intermodalité)**

J'ai participé, le 14 décembre dernier, avec le Vice-président concerné, à la présentation des conclusions des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité ; la Présidente de la Région a salué à cette occasion notre travail, mais aussi Jean-Luc GIBELIN et Stéphane BERARD qui en avaient la charge, ainsi qu'à la présentation de l'avant-projet de SRDEII, les 12 et 15 décembre 2016.

### **Agir contre les déserts médicaux**

La contribution du CESER adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016 « Agir contre les déserts médicaux » a été valorisée dans la presse écrite et la télévision régionale. Nous sommes sollicités par de nombreux parlementaires pour animer des débats dans la zone rurale ; le groupe de travail qui a préparé cette note sera mis à contribution.

### **Un programme de financement de la recherche pour la filière aéronautique**

La promotion de nos propositions exprimées dans nos rapports, et encore aujourd'hui à travers nos avis sur les schémas régionaux qui vous seront soumis, porte la défense de nos filières industrielles.

En accord avec le GIFAS et après avoir informé la Présidente Carole DELGA, j'ai signé une lettre au Président de la République pour que le Gouvernement rétablisse le financement du programme de recherche pour cette filière d'excellence, qui est passée de 150 millions d'euros à 50 millions par an pour les 3 prochaines années, pendant que l'Allemagne accorde 150 millions par an et la Grande Bretagne 190 millions jusqu'en 2020.

Les parlementaires sont aussi destinataires de cette lettre.

### **L'avenir de Bosch à Bercy**

Le 21 février 2017, avec la Présidente de la Région Carole DELGA, nous serons au Ministère de l'Industrie pour porter dans le bureau du Ministre les enjeux de la filière automobile et la mise en place d'un groupe de travail au sein du comité stratégique de la filière sur les mutations technologiques du moteur thermique. Je rencontrerai à cet effet les organisations syndicales du site de BOSCH à Rodez (1 600 emplois qui en font vivre 5 000) et la direction du groupe.

### **Une stratégie régionale pour l'agriculture et l'agroalimentaire**

Enfin, les réunions de travail avec les organisations agricoles et la région montrent la nécessité de faire de ce secteur un secteur stratégique durant les 20 prochaines années, pour accompagner les mutations, le changement climatique, la maîtrise du foncier, la constitution de ressources en eau, le renforcement des filières de proximité, le respect des

règles européennes qui s'imposent aux acteurs du secteur comme les enjeux de demain. L'actualité nous le montre chaque jour !

### **Procès AZF : la vérité pour tous !**

16 ans après le terrible accident industriel du 21 septembre 2001, je rappelle les positions que nous avons toujours défendues : le droit à la vérité pour tous. Il n'y a pas de hiérarchie dans les victimes ni dans le malheur.

La Cour de cassation dans son arrêt du 13 janvier 2015 a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse et le procès. Au lieu de crier au scandale, il vaut mieux lire l'arrêt de la Cour de cassation. Il est impitoyable sur les conditions d'exercice de la justice à Toulouse : une Vice-présidente du tribunal qui était juge et partie (membre d'une association de soutien aux victimes) et une absence de preuve dans la condamnation prononcée, en 2013, par la Cour d'Appel de Toulouse, au nom de principes contraires au droit, à savoir en vertu d'une « présomption de culpabilité »...

Je salue ici Jacques MIGNARD, ancien-porte parole des organisations syndicales du Pôle chimique toulousain et Président de l'Association « AZF Mémoire et Solidarité ».

(...)

### **La Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance : une stratégie par filières et par bassins d'emploi**

L'Occitanie est l'une des régions les plus attractives de France tant sur le plan démographique avec plus de 51 000 habitants par an (attractive notamment pour les étudiants), que pour l'emploi, 4<sup>ème</sup> PIB de France, 1<sup>ère</sup> place pour la R&D (3,7 % du PIB dédié), le tourisme, la production d'énergies renouvelables, un tissu industriel majeur avec des sociétés leaders telles qu'Airbus, un tissu de TPE/PME important... C'est la région de l'Hexagone qui génère la plus forte croissance économique. Mais elle a aussi des faiblesses avec un taux de chômage parmi les plus élevés de France, de pauvreté et de précarité, de décrochage scolaire, des zones rurales et urbaines en déshérence.

Ce nouveau territoire doit consolider ses atouts, renforcer son dynamisme et son attractivité mais doit aussi pallier ses faiblesses pour être une « région forte, créative, solidaire pour et avec ses habitants », pour reprendre les termes de la Présidente de Région.

La loi NOTRe renforçant les compétences des régions et prévoyant l'adoption par elles de divers schémas régionaux (SRDEII, SRESRI...), la Présidente de Région décidait d'initier des rencontres territoriales de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance (au nombre de 18), une démarche novatrice et ambitieuse d'élaboration conjointe de ces schémas régionaux : le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (élaboré après une concertation avec les métropoles et les communautés ainsi qu'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique), celui dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation (SRESRI) ainsi que le futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP).

Ces schémas constituent le socle de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de la Région pour les cinq années à venir. Les domaines de ces 3 schémas sont imbriqués (économie, emploi, formation, recherche..), aussi la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance a pour objectif d'avoir une vision transversale de ces domaines et d'aboutir à des actions cohérentes permettant à la région de mettre l'emploi au 1<sup>er</sup> rang, de s'inscrire pleinement dans le contexte économique régional, national et mondial.

La région doit pouvoir favoriser le développement international de ses entreprises, être davantage créatrice d'emplois pérennes pour faire face au solde migratoire, se diriger vers les transitions écologique, énergétique, numérique porteur d'emplois nouveaux, faire de l'innovation le levier principal de la croissance, apporter aux jeunes, aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises les compétences adaptées à l'économie en organisant et structurant une offre de formation de qualité, installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation, mettre l'usager au cœur du dispositif de l'évaluation des politiques publiques ...

Nous avons fait une contribution pour chacun de ces schémas, les rapporteurs vous les présenteront cet après-midi. Daniel THEBAULT présentera la contribution sur le SRDEII, Alain RADIGALES, celle sur le SRESRI et Michèle MERCADIER, celle sur le CPRDFOP.

Je remercie les commissions qui ont travaillé ces contributions (commissions 2, 3, 8 et 4 (SRDEII) ; commissions 5 et 6 (SRESRI) ; commission 7 (CPRDFOP)) ainsi que les chargés de mission.

### **SRDEII**

Ces 3 schémas trouveront une première année de mise en œuvre dans le Budget Primitif 2017. Ainsi pour le SRDEII, dès 2017 découleront la définition et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'intervention, directs et indirects, en faveur de l'activité économique et des entreprises dans tous les domaines, en particulier l'innovation et l'internationalisation sur tous les territoires.

Ce SRDEII est complété par le volet métropolitain, comme prévu par la loi NOTRe. Les Métropoles de Toulouse et Montpellier ont ainsi été associées au processus d'élaboration du SRDEII.

Dans notre contribution – j'espère qu'elle sera adoptée – nous notons que ce schéma répond aux attentes et problématiques du territoire et les 4 grandes orientations arrêtées doivent contribuer à favoriser le développement économique de la région (Soutien à l'investissement et à l'emploi ; Innover dans les territoires ; Créer les activités de demain, ouverture à l'international ; Piloter en partenariat, évaluer, simplifier).

Le Conseil régional a axé sa politique économique sur :

- le développement des filières : renforcement des filières industrielles majeures telles que l'aéronautique, le spatial, l'agroalimentaire, les éco-industries, la santé, le numérique, le nautisme..., le soutien aux filières à enjeu local (bois, textile, céramique, pierre, cuir), la structuration des filières émergentes en région (e-santé, silver-économie, chimie verte, automobile et ferroviaire...)

Le CESER apprécie que la filière dermato-cosmétologique soit intégrée à la filière santé, qu'à sa demande la filière nucléaire présente dans le Gard-Rhodanien soit identifiée (potentiel de 5000 emplois industriels en Occitanie). Il se félicite également du renouvellement du plan ADER (plan ADER 4), plan financé par la Région et l'Etat qui permet aux sous-traitants de

l'aéronautique de faire face aux mutations industrielles du secteur ; de même pour l'inscription d'un volet agricole dans ce schéma mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole.

Par ailleurs, le CESER invite la Région à promouvoir une filière économique des métiers de l'eau, à mieux souligner les axes d'intervention en faveur de la structuration de la filière énergies renouvelables, à faire davantage mention du gisement d'activités qui réside dans la rénovation énergétique des bâtiments

- L'économie de proximité par le biais de la valorisation de l'artisanat, du commerce et les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ce soutien à ces secteurs permettant une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire est en phase avec les préconisations du rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?

- la mise en place d'un ensemble de dispositifs financiers couvrant l'ensemble des besoins des entreprises (création/reprise ou implantation d'entreprises nouvelles).

### **CPRDFOP**

Le CPRDFOP est un document contractuel signé par l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux. Il fixe des priorités et des plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelles.

Le CPRDFOP de la région Occitanie a été élaboré par la Région au sein du CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelles) selon une démarche participative. Il sera complété par le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFS).

Ce CPRDFOP vise à apporter aux entreprises de la région les compétences nécessaires à leur développement, garantir l'égalité des chances dans l'accès à la formation et sécuriser les parcours de formation, promouvoir et accompagner les dynamiques territoriales.

4 grandes orientations sont fixées :

- Augmenter le taux d'emploi des actifs
- Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances
- Garantir un service public régional de l'orientation performant
- Impulser une nouvelle gouvernance

Nous avons fait quelques remarques sur ces orientations.

Le CESER note le lancement prévu dès 2017 d'un plan régional de développement de l'apprentissage. En 2014, déjà, face à la gravité du chômage, l'existence de postes de travail disponibles non pourvus, d'un nombre important de jeunes sortis sans qualification de l'appareil de formation, l'ex CESER Midi-Pyrénées plaidait pour une mobilisation collective et une initiative dans la région dont c'est la compétence pour établir un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance, construit dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation. C'est ce même souhait qui est exprimé par le CESER Occitanie ; l'apprentissage demeure une voie de formation initiale plébiscitée tant par les jeunes que les entreprises et constitue ainsi un véritable levier pour la croissance.

La Région devrait mettre l'accent sur une répartition homogène de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, sur l'équité dans la répartition des moyens alloués aux CFA, poursuivre l'effort sur la hausse du niveau de qualification des apprentis, favoriser la reconnaissance officielle de la fonction de maître d'apprentissage...

Le CESER est favorable à une offre de formation professionnelle adaptée aux travailleurs

saisonniers (mise en place de parcours de formation modulaires, accompagnement dans la construction de leurs parcours et de leurs projets professionnels...).

Pour la construction du nouveau SPRO (service public régional de l'orientation) à l'échelle du nouveau territoire, le CESER considère comme important un SPRO offrant des garanties d'impartialité, de gratuité, des services uniformes sur l'ensemble du territoire régional...

Le CESER se réjouit que des indicateurs de résultats et d'évaluation des 3 schémas (SRESRI, SRDEII, CPRDFOP) aient été pensés en amont de leur mise en place ; il souhaite préciser qu'il faut à la fois une évaluation des moyens et une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) des dispositifs mis en place. Concernant le CPRDFOP, le CESER estime que le CREFOP pourrait être le lieu où serait construite, débattue la politique d'évaluation de ce schéma.

Il faut organiser le dialogue et la réflexion autour des bassins d'emploi et de formation.

Des éléments manquants :

- la GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) : le CESER préconise le développement de cette GPECT sur tout le territoire pour tous les secteurs économiques. En effet, le dialogue social territorial allie travail partenarial entre les représentants de salariés et des entreprises, les associations...les partenaires institutionnels.
- une fiche action spécifique en faveur de la lutte contre l'illettrisme devrait être intégrée à ce schéma ; en effet, en région Occitanie, la situation de l'illettrisme et de l'analphabétisme est préoccupante (377 000 personnes concernées) comme ailleurs en France et appelle des mesures fortes d'autant que la lutte contre l'illettrisme est une compétence obligatoire de la Région depuis 2014.

A noter que nous avons été saisis, comme les autres CESER, par le Ministre de la Ville Patrick KANNER pour produire une contribution sur ce sujet de la lutte contre l'illettrisme, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'agence de la langue française pour la cohésion sociale. J'ai demandé à Jean-Paul PANIS, Président de la Commission 7, de prendre en charge au sein de la commission la préparation d'une contribution.

### **SRESRI**

Le SRESRI de la région Occitanie donne les orientations et les priorités en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation en cohérence avec les stratégies nationales de l'Etat. Il contribue à la stratégie croissance Europe 2020 de l'Union européenne pour une économie intelligente, durable et inclusive. Ce schéma vise à faciliter le passage de la recherche à l'innovation et aux produits/services, améliorer la formation des jeunes (lisibilité, diversité de l'offre de formation), leur aptitude à l'emploi (renforcement des liens entre entreprises et étudiants, mobilité), leurs conditions de vie (qualité des conditions de logement, accompagnement vie étudiante).

Le SRESRI est articulé autour de 4 orientations stratégiques : développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international ; réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi ; placer les sciences au cœur de la société, se mobiliser pour la recherche et l'innovation ; pilotage régional et contractualisation.

Le CESER se satisfait de ces orientations et des priorités correspondantes tout en notant

certaines améliorations à apporter.

Le CESER rappelle qu'il est attaché au développement d'une politique de sites de proximité qui favorise l'accès des jeunes aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Il précise qu'il souhaite siéger dans tous les conseils des instances présentes sur les différents sites.

Pour encourager et soutenir la coopération internationale, le CESER insiste sur l'importance de définir une vraie stratégie géopolitique, avec des zones de coopération à prioriser. Le rayonnement international des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation de l'Occitanie, qui s'apprécie au regard des classements internationaux mais aussi du nombre de candidats souhaitant enseigner, faire de la recherche sur tel ou tel site... doit être garanti par des outils appropriés garantissant la visibilité internationale ; or, le CESER constate que les outils proposés dans le SRESRI sont incomplets. La Région doit jouer pleinement son rôle en faveur de la visibilité internationale des acteurs en cohérence avec les politiques de l'Etat, des établissements, et de l'Union européenne.

Le CESER soutient les formations universitaires développées dans les villes universitaires d'équilibre, garantissant un accès équitable à l'enseignement supérieur, et précise que pour le niveau Master, il est nécessaire de développer un lien avec une recherche de qualité, à l'instar de ce qui existe au sein de l'Institut national universitaire Champollion.

Le CESER rappelle la nécessité de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur (apprentissage, contrat de professionnalisation) à tous les niveaux de formation. Le CESER dès décembre adoptait en Bureau une contribution sur le sujet (Bureau 05/12/16) qui a été transmise à Carole DELGA à la mi-décembre, comme je le rappelais au début de mon intervention, en tant que premières réflexions à la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les partenariats laboratoires - entreprises, de développer l'innovation y compris sociale et les transferts technologiques. Néanmoins l'innovation sociale ne se limite pas, le rappelle le CESER, à la seule Economie sociale et solidaire.

Le CESER est favorable au développement des plates-formes de recherche ouvertes aux entreprises notamment TPE/PME qui n'ont pas les moyens d'expérimenter en interne leurs innovations, et il précise que cela nécessite de mettre en place des dispositifs simples, lisibles et accessibles, type « guichet unique ».

Concernant le pilotage régional et la contractualisation, le CESER rappelle son attachement à une bonne articulation des politiques publiques, et demande notamment à être membre de tous les conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.

Le CESER note la bonne articulation du SRESRI avec le SRDEII et le CPRDFOP, avec les deux CPER et les Programmes opérationnels européens des deux anciennes régions, qui se poursuivent jusqu'à 2020.

Ces schémas qui présentent une bonne articulation entre eux doivent permettre de consolider l'économie régionale par la dynamique apportée par les différentes orientations et actions pour aider les entreprises, former femmes et hommes, créer plus de richesses et d'emplois.

(...)



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**31 janvier 2017**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION  
(SRDEII)**

Avis adopté

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION  
(SRDEII)**

EXPLICATIONS DE VOTES



**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION  
(SRDEII)**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 202

**Pour : 198**

**Contre : 4**

**Rapporteur : Daniel THEBAULT**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations Économiques », avec la contribution des commissions « Politiques environnementales et énergétiques », « Agriculture-Forêt-Bois », « Méditerranée » et « Culture-Jeunesse-Citoyenneté-Vie associative »

**Commission « Activités et Mutations économiques »**

***Le Bureau***

**Président**

Daniel THEBAULT

**Vice-Présidente**

Sylvie MICHEL

**Secrétaire**

Marie-Christine ALBARET

***Les membres***

Anne-Marie ASSEMAT  
Monsieur Serge ATIA  
Patrick AYGOBERE  
Guy BARBOTTEAU  
Valentine BOÉ  
Laurent BOISSONADE  
Sylvie BORIOS-NALE  
Marielle GAUDOIS  
Francis GUITARD  
Cécile HA MINH TU  
Abdelkader KETTOU  
Catherine LAIR  
Eric LALANDE  
Michel LAMARQUE  
Didier LASCOUMES  
Sandra LATOUR  
Paul-Louis MAURAT  
Daniel MEMAIN

Bernard CASSAGNET  
Marc CHEVALLIER  
Elise DARE  
Elvire De ALMEIDA LOUBIERE  
Denis DIXMIER  
Bernard FOURCADE  
Henri FRUTOS  
Jacques MESTRE  
Serge MICHEL D'HUREL  
Jean-Luc MIROUZE  
Marie-Agnès LARRIBAU  
Xavier PETRACHI  
Guy PRESSEDA  
Philippe QUEULIN  
Gérard RAMOND  
Pierre REQUIER  
Olivier-Ronan RIVAT  
Michèle MERCADIER

**Commission « Politiques Environnementales et Energétiques »**

***Le Bureau***

**Président**

Claude LOPEZ

**Vice-Président**

Michaël PINAULT

**Secrétaire**

Jean-François BLANCHET

**Commission « Agriculture-Forêt-Bois »**

***Le Bureau***

**Président**

Denis CARRETIER

**Vice-Président**

François TOULIS

**Secrétaire**

Jacques LEPART

**Commission « Méditerranée »**

***Le Bureau***

**Président**

Marc CHEVALLIER

**Vice-Présidente**

Chantal GAUTHIER

**Secrétaire**

Virginie GALLIGANI

**Commission « Culture – Jeunesse – Citoyenneté – Vie associative »**

***Le Bureau***

**Présidente**

Christelle KIRCHSTETTER

**Vice-président**

Pierre DELPEYROUX

**Secrétaire**

Christelle JOURNET

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Soutien à l'investissement et à l'emploi</b> .....	<b>3</b>
1.1. La stratégie des filières .....	3
1.2. Favoriser le financement, la création, transmission-reprise d'entreprises .....	5
1.3. L'industrie touristique sera également prise en compte notamment à travers le développement de la digitalisation .....	5
1.4. Economie de proximité, artisanat et commerce local .....	6
1.5. Volet agricole.....	6
<b>2. Innover dans les territoires</b> .....	<b>7</b>
2.1. Affirmer l'intérêt général régional : renforcer l'écosystème de production régional dans le périmètre d'intervention et en soutien aux pôles de compétitivité des différentes filières régionales .....	7
2.2. Maison des métiers de l'industrie .....	7
2.3. Maisons de la Région.....	7
2.4. Plan littoral 21 .....	8
2.5. Volet agricole.....	8
<b>3. Créer les activités de demain, ouverture à l'international</b> .....	<b>9</b>
3.1. L'économie circulaire et gestion des déchets.....	9
3.2. Ouverture à l'export.....	9
3.3. Volet agricole.....	10
<b>4. Piloter en partenariat, évaluer, simplifier</b> .....	<b>11</b>
<b>5. Volet Métropolitain</b> .....	<b>12</b>
5.1. Développement touristique métropolitain.....	12
5.2. Cité régionale des métiers .....	13
5.3. Salons Emploi - Formation - Orientation .....	13
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>15</b>



## **INTRODUCTION**

Le CESER tient à mettre en avant l'initiative positive de la Région Occitanie de lancer des concertations territoriales dans les dix-huit territoires, afin de construire, au plus près des besoins des territoires et avec les acteurs locaux, une Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance ainsi que tous les schémas régionaux de programmation afférents (SRESRI, CPRDFOP, SRDEII).

Quatre journées thématiques et dix-huit rencontres territoriales se sont déjà déroulées et le CESER a tenu à participer à chacune d'entre elles. Fort des premiers éléments qui en étaient ressortis, le CESER se posait la question de l'articulation des projets de planifications régionales avec ceux déjà existants, et pour certains conséquents, des deux métropoles de Toulouse et Montpellier et des communautés de communes notamment en matière de développement économique et d'emploi.

Concernant l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le CESER note que ce document répond dans son ensemble aux attentes et problématiques du territoire de l'Occitanie. Le CESER a formulé à la fois des remarques et des propositions par secteur.

Le CESER soutient le Conseil régional qui souhaite concentrer sa politique économique sur :

- Le développement de filières,
- L'économie de proximité via la valorisation de l'artisanat, du commerce et les entreprises de l'ESS,
- Un « arsenal » de dispositifs permettant de soutenir soit un porteur de projet ayant une « simple idée », soit l'implantation, soit la pérennisation d'une entreprise ayant des difficultés économiques ou pour retrouver un repreneur.

Le CESER se félicite de l'inscription d'un volet agricole dans le SRDEII mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole. Le CESER estime donc qu'un plan régional à part entière, comme cela a été fait pour l'économie, pourrait être consacré à un grand projet agricole à l'échelle de la région Occitanie. Ce projet serait la traduction de grandes orientations stratégiques qui donnerait un souffle et une lisibilité aux orientations régionales.

Concernant plus spécifiquement le volet Méditerranée, le SRDEII rappelle que la Région est « ouverte sur le monde » et « sur la Méditerranée (avec les ports de Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle) ». Le CESER rejoint cette caractérisation et insiste sur le côté « Euro-Méditerranéen » de l'Occitanie. En outre, ils préconisent au Conseil régional d'inclure les ports de Port-Vendres et le port fluvial de l'Ardoise pour compléter la parenthèse ci-dessus. Il serait également nécessaire de préciser que la Région est propriétaire des ports de Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle.

Enfin, au vu du volet métropolitain du SRDEII transmis par l'exécutif régional, nous comprenons que ces derniers ont été construits dans le cadre de concertations bilatérales entre la Région et Toulouse Métropole d'une part et Montpellier Méditerranée Métropole d'autre part. Le CESER regrette que les acteurs socio-économiques de ces métropoles, directement concernés par ces thématiques et par ailleurs associés aux dix-huit rencontres territoriales n'aient pas été consultés spécifiquement sur le volet métropolitain.

Le CESER remarque que le SRDEII a identifié quatre orientations ayant pour objectif de favoriser le développement économique en Occitanie qui seront commentées et amendées :

- Soutien à l'investissement et à l'emploi,
- Innover dans les territoires,
- Créer les activités de demain, ouverture à l'international,
- Piloter en partenariat, évaluer, simplifier.

## 1. Soutien à l'investissement et à l'emploi

### 1.1. La stratégie des filières

Le SRDEII répondra aux enjeux de développement des filières économiques fortes composant le territoire d'Occitanie.

- **Renforcer les filières industrielles majeures** telles que l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, les industries agro-alimentaires, les éco-industries (eau-énergie renouvelable notamment), la santé, le numérique, le nautisme...
- S'agissant de la filière aéronautique :

La Région bénéficie de filières dynamiques qu'il faut continuer à soutenir par exemple sur l'aéronautique (Pôle de compétitivité Aerospace Valley). Le CESER se félicite que le plan ADER financé par la Région et l'Etat soit repris pour permettre aux sous traitants de l'aéronautique de faire face aux mutations industrielles du secteur.

- S'agissant de la filière agroalimentaire :

Le CESER estime que la politique régionale en faveur du soutien de l'industrie agro-alimentaire (5 millions d'euros par an et crédit FEADER) est essentielle pour maintenir un dynamisme économique dans les territoires les plus ruraux d'Occitanie. En effet, cette filière est composée de quelques grands groupes mais surtout de nombreuses PME réparties sur l'ensemble de la région.

- S'agissant des éco-industries :

Compte-tenu de l'expertise et du potentiel d'innovation dans le **domaine de l'eau** présents en région, le CESER rappelle tout d'abord qu'il encourage la Région à soutenir les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises selon trois axes.

Le premier consisterait à développer un espace collaboratif pour renforcer les processus d'innovation et l'internationalisation des savoir-faire, notamment dans le pourtour méditerranéen. Il s'agirait ensuite de promouvoir une filière économique des métiers de l'eau, fondée sur la culture et l'expérience de la gestion de l'eau, qui exporte ses savoir-faire à l'international, de manière collective et concertée. A cet effet, il est important de mettre en place rapidement des projets multi-acteurs territoriaux, car des stockages supplémentaires devront être prévus pour faire face à la hausse des températures et à la baisse très importante des étiages des cours d'eau en été.

En dernier lieu, les synergies entre les producteurs de données satellitaires et les activités aval doivent se développer, notamment pour les acquisitions de mesures et les transmissions de données. L'objectif est de créer de nouveaux applicatifs dédiés à la gestion de l'eau en temps réel et des systèmes d'information de l'eau. L'expertise internationale de BRL et du pôle de compétitivité Eau doit pouvoir servir à toute l'Occitanie.

Par ailleurs, le CESER souhaite que soient mieux soulignés les axes d'intervention en faveur de la structuration de la **filière énergies renouvelables (ENR)** en particulier dans les « smart grids » (réseaux intelligents) qui permettront de consommer moins, en se basant sur les travaux en cours de laboratoires toulousains.

Le CESER estime en effet primordial que se développe en Occitanie une filière industrielle régionale des ENR, en confortant le pôle de compétitivité Derbi, afin de faire émerger un plus grand nombre de projets collaboratifs finançables au niveau européen. Le pôle Derbi mériterait d'avoir une vocation internationale.

- S'agissant de la filière nautique :

Le CESER apprécie la volonté de développer cette filière en région. Il rappelle néanmoins la nécessité de prévoir des actions pour accompagner l'essor des activités de plaisance (modernisation des équipements pour le développement des métiers de la construction et de la maintenance marine), la filière des sports nautiques et les événements sportifs et spectaculaires. Le CESER insiste également sur la multiplication du nombre de croisières en Méditerranée. L'activité s'est démocratisée, entraînant un trafic plus important et des jauges de navires nettement supérieures, obligeant les ports à des aménagements conséquents.

- S'agissant de la filière santé :

Le CESER observe que la filière dermato-cosmétologique a été intégrée à la filière santé, considérée comme pouvant jouer un rôle de relais de croissance pour la Région.

- **Soutenir les filières à enjeu local** (bois, textile, céramique, la pierre, cuir) et exploiter les atouts de ses ports de commerce ainsi que ses capacités d'intermodalité et de logistique pour attirer des entreprises sur son territoire,

Le CESER salue la volonté affichée par le Conseil régional de mettre en avant une **stratégie logistico-portuaire** mais s'interroge sur l'existence réelle, à ce jour, d'une telle stratégie. Le rapport du CESER voté en session plénière le 31 janvier 2017 propose justement la création d'une stratégie régionale intégrée en matière logistique et portuaire. Dans la même optique, le CESER rappelle la nécessité de mettre en place rapidement une gouvernance unique des ports régionaux.

Le CESER considère que les actions inscrites au SRDEII pour le développement de la **filière de l'éolien offshore flottant** (Deux fermes pilotes à Gruissan et Leucate) sont conformes aux préconisations formulées dans le cadre de la saisine « Prospective 2030 » du 24 mai 2016.

Alors que le SRDEII ne le propose pas, le CESER souhaite que soit identifiées des actions spécifiques pour le développement de **l'activité de croisières** dont l'intérêt touristique et économique est au service de l'ensemble de la région.

Enfin, le CESER apprécie l'action prévue par le SRDEII en matière de développement du Fret Intermodal prévoyant notamment la mise en place d'un ou plusieurs Opérateurs Ferroviaires de Proximité (OFP) sur les secteurs des ports de Sète et Port-La Nouvelle.

- **Structurer les filières émergentes en région** (e-santé, silver-économie, robotique et drones, biochimie et chimie verte, automobile et ferroviaire, audiovisuel et animation...

Des secteurs de recherche s'avèrent prometteurs, telle la **chimie verte** en Languedoc Roussillon qui peut favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles autour des bio - ressources, afin qu'elles acquièrent une dimension économique porteuse de richesses et d'emplois. En Midi-Pyrénées, le cluster « Chimie verte » a développé un MASTER en collaboration avec l'université Paul Sabatier de Toulouse pour permettre la montée en compétence des salariés, afin de répondre à ce marché mondial en pleine expansion.

Le CESER note qu'à sa demande la **filière nucléaire** (Areva, EDF, CEA) présente dans le Gard-Rhodanien a été identifiée ayant un potentiel de 5000 emplois industriels en région Occitanie.

- **La filière BTP** : la région met en place un véritable contrat de filière pour le BTP et engagera plus de 800 M€ de travaux d'investissements publics régionaux, en facilitant l'accès à la commande publique des PME régionales favorisant l'économie de proximité, selon le modèle du Small business act.

Le CESER souhaite que le SRDEII fasse davantage mention du gisement d'activités considérable qui réside dans la rénovation énergétique des bâtiments. Les CESER rappelle qu'il mène actuellement une autosaisine sur les bâtiments performants au plan environnemental et énergétique, dont les préconisations pourraient être déclinées lors de la mise en œuvre du SRDEII.

### **1.2. Favoriser le financement, la création, transmission-reprise d'entreprises**

Depuis la loi NOTRe, la Région a pour objectif de répondre aux problématiques de financement des entreprises par la mise en place d'une chaîne complète de dispositifs financiers plus lisibles allant de l'aide à la création d'entreprises aux financements de projets favorisant la croissance des entreprises. Le SRDEII prévoit également des dispositifs spécifiques pour accompagner les porteurs de projets souhaitant reprendre une entreprise. Le CESER soutient la Région sur cette problématique qui se retrouve également dans les autres régions françaises.

Le CESER se félicite de ces interventions financières harmonisées qui couvrent l'ensemble des besoins des entreprises. Ces aides sont essentielles pour répondre à la concurrence entre les territoires régionaux qui développent des dispositifs similaires dans le but de dynamiser la création/reprise ou l'implantation d'entreprises nouvelles. Le CESER note que le Conseil Régional prévoit de soutenir des outils d'appui financier (capital risque) pour développer des sociétés jeunes et innovantes.

En outre, le CESER remarque que la région prévoit d'innover en participant directement au capital d'entreprises régionales mais s'interroge sur le critère de sélection de ces entreprises, sur le niveau du fond d'intervention et sur la méthode.

### **1.3. L'industrie touristique sera également prise en compte notamment à travers le développement de la digitalisation**

Le CESER estime que cette orientation est cohérente vis-à-vis des mutations actuelles liées au e-tourisme et en accord avec les préconisations du rapport « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? »

Le CESER propose aussi de renforcer le tourisme culturel et patrimonial et cela de plusieurs façons :

- Mettre en réseau les acteurs locaux du tourisme et les acteurs de la culture, les inciter à travailler ensemble (les professionnels de la culture et du tourisme utilisent des vocabulaires, des langages et des manières de travailler différentes) et développer une collaboration inter-sites.
- Concevoir un programme adapté de formation au tourisme culturel tant pour les acteurs du tourisme que pour les acteurs culturels, et aussi à la conception graphique et numérique des outils de valorisation des sites et des programmes culturels.

Le CESER prépare une auto-saisine sur le développement du tourisme en Occitanie et apportera sa contribution au schéma SRDTL pour fin juin.

#### **1.4. Economie de proximité, artisanat et commerce local**

Le CESER note que le SRDEII intègre l'économie de proximité<sup>1</sup> comme un enjeu majeur en sensibilisant les acteurs locaux et en engageant localement des stratégies en faveur de cette proximité et qu'il souhaite maintenir une politique en faveur du soutien de l'ESS permettant ainsi de développer l'économie de proximité. Cette politique est en phase avec les préconisations du rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030<sup>2</sup>? »

Le Conseil Régional compte également sur la valorisation de l'artisanat et du commerce de proximité pour permettre une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire. Le rapport « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030<sup>3</sup>? » du CESER rejoint cette analyse.

En collaboration avec l'Etat et les acteurs locaux, la région souhaite organiser une veille pour anticiper les mutations économiques afin d'accompagner les entreprises dans leurs choix stratégiques. Le CESER doit y être associé.

#### **1.5. Volet agricole**

Le CESER regrette que les différentes « Priorités » concernant les entreprises ne prennent pas en compte les spécificités des exploitations agricoles en tant qu'entreprises, qu'il s'agisse par exemple des Priorités « croissance entreprise » ou « prévention et traitement des difficultés »

Pour la « Priorité AGRI 2 : de la terre au produit » qui est globalement satisfaisante, le CESER remarque néanmoins que les conditions d'amélioration de l'accès à l'irrigation gagneraient à être précisées.

Pour la « Priorité AGRI 3 : du produit au consommateur », le CESER note avec satisfaction le soutien aux filières et aux démarches de qualité qui confortent l'excellence de la production alimentaire régionale.

L'association des acteurs de la distribution à la mise en œuvre de ces actions paraît également une garantie importante pour les producteurs et les consommateurs. Cependant, les autres circuits de distribution, comme les circuits courts de proximité utilisés par un très grand nombre d'exploitations de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ne sont pas évoqués.

A propos de « l'Action 3 : une région pionnière et exemplaire pour l'excellence de sa production alimentaire », le CESER note avec satisfaction « le recours à l'approvisionnement local ou régional d'une agriculture différenciée de qualité » et insiste sur la nécessité d'une communication régionale renforcée d'incitation à la consommation des produits locaux de qualité, notamment pour la Restauration Hors Domicile (RHD).

---

<sup>1</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ECOPROXI.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ECOPROXI.pdf)

<sup>2 2</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ALARY\\_MALVY\\_T1.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ALARY_MALVY_T1.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf\\_nostravaux/A\\_ALARY\\_MALVY\\_T1.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ALARY_MALVY_T1.pdf)

## **2. Innover dans les territoires**

L'Occitanie se révèle être une place forte dans la R&D en France qu'il faut désormais structurer. L'objectif de la Région sera de favoriser l'innovation des PME et les collaborations entre elles pour accéder plus facilement aux partenariats avec des laboratoires de recherche et les grands groupes. La Région entend favoriser l'implantation de démonstrateurs préindustriels, outils essentiels pour faciliter l'expérimentation d'innovations. Le CESER se félicite de constater que la Région souhaite faciliter l'accès aux marchés publics des PME innovantes.

Le CESER rappelle également qu'en matière d'innovation, le secteur culturel représente un acteur majeur et structurant de la transition numérique (traitement et accès aux données et à l'information, services publics culturels numériques, constitution de gisements de données publiques, scientifiques, patrimoniales en open data) et un levier pour le développement des usages numériques chez le plus grand nombre en réduisant les risques de fracture numérique chez une partie des populations. Les outils de coopération, de financement, de développement des outils culturels numériques doivent faire l'objet de moyens et dispositifs dédiés.

### **2.1. Affirmer l'intérêt général régional : renforcer l'écosystème de production régional dans le périmètre d'intervention et en soutien aux pôles de compétitivité des différentes filières régionales**

Les entreprises bénéficiant des aides de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales au titre des appels à projet et de programmes de financement par les collectivités locales (par exemple l'aide à l'investissement des entreprises sur le foncier et/ou l'immobilier d'entreprises) doivent être incitées dans leur commande publique à renforcer et privilégier l'intérêt général régional comme le font les grandes collectivités, en mettant en place le **Small business act**. L'objectif est de favoriser le « made in France » et la proximité dans les achats.

### **2.2. Maison des métiers de l'industrie**

Dans les bassins industriels où sont situées les différentes filières, le CESER estime qu'il faut développer un appareil de formation réactif et efficace (CFA des métiers de l'industrie) en adéquation avec les enjeux industriels locaux. L'objectif serait de mettre en relation bassin d'emploi et bassin de formation et d'emploi (par exemple pour la Mecanic Vallée ou dans le Gard Rhodanien avec le bassin d'Alès)

### **2.3. Maisons de la Région**

La région Occitanie est géographiquement aussi vaste que l'Irlande. Pour répondre à cette problématique, elle va mettre en place des Maisons de la Région (relais physiques) dans chaque département pour que chaque acteur économique privé ou porteur de projet puisse bénéficier d'un même accompagnement partout en Occitanie pour privilégier la proximité. Le Conseil régional pourra également s'appuyer sur le réseau des chambres consulaires régionales.

Dans une perspective de développement équilibré du territoire régional, le CESER persiste néanmoins à considérer que la Région devrait assumer une différenciation territoriale de ses interventions, notamment par la prise en compte des disparités de richesses locales dans ses futures modalités de cofinancement. Il regrette donc que les intentions exprimées dans ce sens par la Région ne soient ni concrétisées ni même reprises dans le cadre du SRDEII.

## **2.4. Plan littoral 21**

La région prévoit une Priorité « PLAN LITTORAL 21 » transversale. Les interventions de la Région se mettront en place autour de plusieurs objectifs :

- ✓ Elaborer le Plan Racine 2.
- ✓ Innover dans les filières de l'économie maritime.
- ✓ Requalifier et renouveler les stations touristiques du littoral.
- ✓ Gérer les espaces littoraux, lagunaires et marins.
- ✓ Construire l'identité maritime de la région.

Le CESER salue les actions prévues par le Conseil régional en matière de gestion des espaces littoraux.

Le CESER se félicite de la mise en œuvre d'une démarche de requalification des stations touristiques du littoral au travers du Plan Littoral 21. Le renforcement de l'attractivité des activités balnéaires sur les zones littorales pour générer des séjours de courte et moyenne durée sur le territoire est primordial.

En outre, il note la présence nouvelle d'une action spécifique sur la mise en place du « **Plan Racine 2** ». Comme il le rappelle dans le cadre de son avis sur le BP 2017, le CESER apprécie l'effort consenti par la Région pour faire aboutir ce plan qui doit définir les priorités et mettre en place des financements importants (notamment de la part de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour l'ensemble des activités liées à la mer sur les prochaines années. Dans le cadre de ce plan, le CESER rappelle au Conseil régional l'importance de définir des objectifs précis avec des indicateurs de résultat et d'évaluation d'impact. A ce titre, le CESER souhaiterait pouvoir accéder au contenu du Plan Littoral 21 avant sa signature afin d'être en mesure d'apporter une contribution.

Dans le cadre des objectifs présentés dans la Priorité « PLAN LITTORAL 21 », si le CESER note la présence d'actions en faveur de l'innovation dans l'aquaculture / diversification / valorisation des productions halieutiques, il aurait souhaité que le SRDEII prévoit des dispositions particulières sur la rénovation des infrastructures liées à la pêche, sur la réorganisation de la filière ou sur la prise en compte des contraintes écologiques.

## **2.5. Volet agricole**

Le CESER note l'importance, en matières d'innovations, notamment pour les secteurs agricoles et forestiers, de faire « remonter les besoins » et de s'y adapter à court et moyen terme » de manière complémentaire dans le temps aux visions à long terme des grands organismes de recherches agricoles. En effet, les innovations de ces secteurs se situent notamment au plan social (modes d'organisations ou mutualisations de services par exemples) et plutôt au plan commercial pour les PME du secteur agroalimentaire.

Enfin, l'hybridation avec des secteurs connexes, en particulier, le numérique ou les éco-industries sont certainement des pistes d'avenir.

Priorité AGRI 4 : de la terre au territoire » : Le CESER note avec intérêt, en particulier pour « l'action 1 : Faciliter l'accès au foncier » les multiples partenariats recensés et en particulier les acteurs du Comité Régional Installation Transmission (CRIT), instance de concertation de la profession agricole animée par l'Etat et la Région. Toutefois, le CESER souhaite attirer l'attention sur les problèmes du foncier péri-urbain et sur la nécessité d'installer des agriculteurs en périphérie des villes, grâce à une action forte et coordonnée des différents partenaires. A cet égard, le CESER insiste sur la nécessité d'une compensation pour chaque terre agricole utilisée à d'autres fins.

### **3. Créer les activités de demain, ouverture à l'international**

La Région souhaite valoriser spécifiquement les startups, en créant et développant :

- Des outils financiers et de suivis dédiés aux besoins spécifiques de ces nouvelles entreprises,
- Deux lieux dédiés à Toulouse et Montpellier : « Cités des Startups » offrant à ces nouvelles entreprises sélectionnées par la Région un terreau favorable pour leur développement (par des fablabs notamment).
- Des démarches d'innovation « ouverte » pour permettre de faire travailler ensemble les grands groupes et ces petites entreprises.

Plus généralement, la Région en tant que chef de file depuis la loi NOTRe coordonnera pour plus de lisibilité le réseau des opérateurs et partenaires de la création/reprise d'entreprises en harmonisant et simplifiant les dispositifs. Le CESER soutient cette démarche qui apparaît essentielle pour faciliter la compréhension des différents dispositifs par les porteurs de projet. Le CESER se félicite ainsi que la politique régionale qui sera menée favorise le « continuum entreprise » : de la simple idée vers la startup, puis la TPE, la PME, l'ETI vers le « grand groupe ».

#### **3.1. L'économie circulaire et gestion des déchets**

Le CESER salue la volonté de la Région de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le CESER appelle à la vigilance quant à l'articulation et la cohérence des orientations des futurs SRCAE et Plan régional de prévention et de gestion des déchets avec celles du SRDEII. En outre, le CESER souhaite que soient davantage explorées les conditions dans lesquelles l'économie circulaire pourrait entrer dans une phase d'industrialisation plus marquée et devenir un axe de développement économique à part entière. Elle répond en effet à des enjeux multiples, tout en conciliant préservation de l'environnement, valorisation des ressources locales et création d'activité et d'emplois non délocalisables, elle permet d'exporter des savoir-faire sur les marchés internationaux. Le rapport du CESER « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ? » préconise de développer l'économie circulaire. Elle sera favorisée par la Région en menant une politique incitative vis-à-vis des entreprises.

#### **3.2. Ouverture à l'export**

Le Conseil régional mènera également une politique incitant les entreprises d'Occitanie à s'ouvrir vers l'exportation et à s'associer pour gagner des parts de marché à l'international. Le CESER encourage cette initiative si elle vise à développer le réseau d'entreprises pour partager leurs expériences sur les marchés internationaux.

La Région renforcera également son attractivité grâce à la promotion de la qualité de vie en Occitanie et à la qualité de ses écoles et infrastructures, pour inciter les entreprises exogènes à s'installer. Un comité stratégique Export et un comité stratégique Attractivité pilotés par la Région réuniront l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés pour bâtir un plan d'actions communes. La synergie de tous les acteurs est vue par le CESER comme un élément positif améliorant l'efficacité des actions de chacun. Le Conseil Régional s'appuiera sur le réseau des conseillers au commerce extérieur et les chambres consulaires.

Pour favoriser les exportations, le CESER comprend que la volonté régionale est de renforcer le lien entre les entreprises régionales et la chaîne logistique et portuaire dans son ensemble. Le CESER considère cependant qu'il serait nécessaire d'ajouter une dimension « logistique » et la convergence vers un « guichet régional unique logistique et intermodal » pour les entreprises régionales qui

souhaitent développer des activités à l'import/export. Le CESER rappelle qu'un système logistique efficace constitue un atout essentiel permettant d'augmenter la part de valeur ajoutée en région due à l'export.

Dans ce cadre, le futur « **Comité Stratégique Export** » pourrait également aborder la question de l'offre logistique (intermodale, intelligente et intégrée) avec les ports de commerce régionaux comme portes d'entrée/sortie sur le territoire (des Pyrénées au Rhône), les zones logistiques et Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) comme composantes essentielles de la chaîne globale. Cette offre logistique pourrait représenter une plus-value importante pour les entreprises régionales qui souhaitent développer ou consolider une activité à l'export en profitant des infrastructures régionales et d'une offre de services complémentaires.

Le CESER note la présence de partenariats envisagés pour développer des réseaux à l'international sur des pays stratégiques tels que « les pays de la Méditerranée (porte d'entrée de l'Afrique). Le CESER apprécie cette volonté régionale et réaffirme sa position sur le nécessaire renforcement des coopérations nord-sud/sud-nord dans un paysage euro-méditerranéen.

### **3.3. Volet agricole**

Le CESER note avec satisfaction que si la viticulture est l'une des filières essentielles de la région en matière d'exportation, il s'agit également de « bâtir une stratégie régionale adaptée aux enjeux différenciés des filières régionales ». A propos de cette priorité, le CESER s'interroge sur les modalités d'exploitation du « potentiel du nouveau nom de la région en termes de promotion des produits et d'attractivité internationale ».

« **Priorité AGRI 1 : le renouvellement des agriculteurs en Occitanie** » Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de cette priorité très importante pour la région : une réflexion transversale sur ce sujet est en cours au CESER, pour étudier les conditions nécessaires à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (accès à l'eau et au foncier, rentabilisation de l'exploitation pour dégager un revenu correct pour l'agriculteur en améliorant les conditions d'exercice de son métier).

A cet effet, un bilan des installations par tranches d'âges permettrait de réaliser une étude précise de la politique d'installation (en particulier celles qui n'ont pas bénéficié de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), soit 2/3 d'entre elles) dans le but de comprendre les raisons qui ont empêché les agriculteurs d'y accéder. De même, un bilan annuel de cette politique permettrait de réorienter les enveloppes financières non consommées pour assurer le maximum d'installations effectives dans la région. Avec l'accès au foncier, la possibilité de disposer de bâtiments agricoles détermine également le nombre d'installations.

Le CESER note avec intérêt le développement précis de cette « priorité ».

Dans le détail, pour les « Actions 1 : renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture » (page 181), le CESER pense qu'une réflexion sur des indicateurs complémentaires ou un croisement des différents indicateurs des fiches « Actions » de cette priorité serait intéressant. Par exemple, les indicateurs de « l'Action 2 : développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous » mentionnent « l'évolution quantitative des nouveaux projets et l'évaluation qualitative de l'accompagnement réalisé ». Un indicateur du « Taux d'installation par tranche d'âge et par territoire » permettrait par exemple de faire des bilans annuels et de réorienter les financements de l'enveloppe « Installation ».

#### **4. Piloter en partenariat, évaluer, simplifier**

La Région est garante d'une cohérence d'ensemble et d'une coordination des différents acteurs du développement économique en Occitanie. Elle s'attachera à simplifier les dispositifs d'aides aux entreprises.

Son action sera évaluée à mi-mandat pour éventuellement adapter ses interventions économiques aux nouvelles évolutions économiques. Par ailleurs, des comités stratégiques régionaux devront être créés avec les différents partenaires identifiés dans les grands domaines de l'export, attractivité, innovation et filières industrielles. Le CESER se réjouit que les actions du Conseil Régional soient évaluées.

## **5. Volet Métropolitain**

Le CESER salue la coopération engagée entre la métropole de Toulouse et celle de Montpellier. Elles ne doivent pas se considérer comme concurrentes mais doivent plutôt rechercher alliance et complémentarité. Le Conseil régional et les métropoles s'inscrivent dans une démarche partenariale approuvée par le CESER.

Le volet métropolitain ayant été intégré au SRDEII, les **aspects formation et emploi** détaillés dans ce schéma font l'objet d'une analyse particulière du CESER ci-après :

### **5.1. Développement touristique métropolitain**

- Action 3 – pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 4 – pour Toulouse métropole

Cibles / démarches de professionnalisation qui œuvrent pour la qualité de l'accueil touristique (apprentissage des langues, connaissance du patrimoine...)

La situation des travailleurs saisonniers dans les secteurs de l'agriculture, de l'économie du littoral et du tourisme<sup>4</sup> se pose de manière aiguë sur le territoire (demande de professionnalisation forte et de sécurisation de leurs parcours professionnels). Or, les travailleurs saisonniers représentent de 52 à 60 % des projets de recrutement, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine de certains départements d'Occitanie.

Fort de ce constat et considérant que la formation de ces publics est essentielle, le CESER considère que ces travailleurs doivent disposer des mêmes droits que les autres pour qu'ils puissent construire, eux-aussi, un véritable parcours de formation tout au long de la vie, sécurisé, alternant périodes d'activité, périodes d'inactivité et périodes de formations.

Le CESER pense qu'il est nécessaire d'œuvrer en faveur d'une offre de formation professionnelle adaptée au travail saisonnier en :

- donnant la possibilité aux travailleurs saisonniers de disposer de parcours de formation modulaires qui tiendraient compte des contraintes qui sont les leurs (forte disponibilité/ mobilité/ nécessité de pluricompetences, etc.).
- intégrant l'importance des spécificités des métiers et les contraintes dans les contenus des formations mais aussi auprès des formateurs.
- accompagnant les travailleurs saisonniers dans la construction de leurs parcours ainsi que leurs projets professionnels pour les aider à construire leurs projets de formations, de VAE (Validation des acquis de l'expérience) et les aider dans leur accès à des sources de financements (Région, OPCA, Fongecif, etc.).
- réfléchissant sur la question de l'implantation géographique des organismes de formation et de leur éloignement des lieux d'activités saisonnières.

Toutes ces propositions seront largement développées dans l'avis du CESER sur « l'Emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers » - Assemblée plénière du 21 mars 2017 (à venir).

---

<sup>4</sup> Les emplois saisonniers du secteur du tourisme représentent la moitié des emplois permanents

## **5.2. Cité régionale des métiers**

- Action 14 – pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 10 – pour Toulouse Métropole

Pour le CESER, il est essentiel que, d'une part soit précisée de quelle façon ces nouveaux lieux d'accueil et d'information créés dans le cadre d'un réseau régional de type « Cité des métiers » s'articuleront avec l'ensemble des guichets uniques existants (MCEF, Maisons publiques de l'emploi, etc) et à venir (les nouvelles Maisons de la Région). Le CESER encourage fortement la Région et les Métropoles à veiller tant à la cohérence des structures entre elles, et notamment l'articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau SPRO, qu'à l'équilibre dans la répartition des financements à destination des publics, selon le niveau de formation.

D'autre part, qu'une cohérence globale entre les structures soit privilégiée afin d'éviter une multiplication de lieux ayant les mêmes missions sur un territoire ; ce qui nuirait à la lisibilité des services des collectivités en matière d'information et d'orientation en direction du citoyen.

Le CESER affirme, par ailleurs, qu'il est nécessaire que l'ensemble de ces nouvelles Cités des Métiers ainsi que les futures Maisons de la Région s'appuient sur deux éléments structurants essentiels, qui ont su faire leurs preuves jusqu'à présent pour un développement optimal sur l'ensemble du futur territoire régional :

1. Le réseau AIO (Accueil, Information, Orientation) particulièrement développé en ex-région Languedoc-Roussillon (cf. la Charte régionale de l'AIO et les comités de coordination territoriaux, chargés de son animation),
2. Les MCEF (Maisons Communes Emploi Formation), véritable lien formation-emploi sur le territoire midi-pyrénéen, qui faisaient partie du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » de l'ex-région Midi-Pyrénées et qui s'inscrivaient dans une démarche de labellisation Cité régionale des Métiers.

## **5.3. Salons Emploi – Formation – Orientation**

- Action 15 – pour Montpellier Méditerranée Métropole
- Action 11 – pour Toulouse Métropole

Le CESER salue l'initiative collective de vouloir mettre en place des salons métropolitains sur le thème de l'emploi, de la formation et de l'orientation de manière coordonnée entre Toulouse Métropole et l'ensemble des villes moyennes de la Région Occitanie, pour un développement équitable et équilibré des territoires entre eux.

Le CESER restera attentif à leur mise en œuvre effective et là aussi, de leur articulation avec les autres salons portant sur la même thématique en région.

Le CESER demande aussi que des moyens de transports collectifs adaptés soient organisés pour ces manifestations et ainsi faciliter les déplacements des publics concernés et éloignés des chefs lieux des départements et des deux métropoles.



## **CONCLUSION**

Le CESER salue la mise en place de critères d'éco-conditionnalité des aides aux entreprises. Les conseillers estiment indispensable de coupler ceux-ci avec des démarches d'information et de formation auprès des dirigeants et salariés, afin d'assurer auprès d'eux l'acceptabilité des changements induits par la transition écologique et énergétique. Le CESER est conscient que pour les TPE, un accompagnement spécifique doit les aider à intégrer les nouveaux enjeux environnementaux. Le CESER s'interroge sur le risque d'instaurer trop de critères contraignants qui peuvent décourager les chefs d'entreprises à monter un dossier de subvention régionale.

Le CESER souhaite également que l'instruction des dossiers de demande de financement soit le plus court possible pour répondre rapidement aux problématiques des entreprises qui ont besoin d'être de plus en plus réactives.

Le CESER estime cependant que la Région se doit d'examiner la bonne utilisation de l'argent public qu'elle distribue en vérifiant l'équité et la transparence financière d'une entreprise éligible à une aide, avant l'octroi d'une subvention.

Depuis la loi NOTRe, la Région ne peut plus s'appuyer sur des cofinancements départementaux pour développer sa politique économique. Désormais, les EPCI sont dotés de la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises et peuvent octroyer des aides spécifiques. Le CESER estime qu'il y a donc un risque de concurrence économique accrue entre les différents EPCI qui peuvent être tentés de mettre en place des dispositifs d'aide à l'implantation d'entreprises toujours plus avantageux.

Le CESER se félicite de l'inscription d'un volet agricole dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) mais affirme le besoin d'une ambition pour bâtir et rendre visible une stratégie régionale agricole.

**Depuis la loi NOTRe, la Région est le chef de file du développement économique dans les territoires. Le CESER estime que le SRDEII est un programme très ambitieux qui balaye l'ensemble des champs du développement économique local. Le CESER attend d'avoir les éléments chiffrés plus précis lui permettant d'apprécier les points forts et les priorités de ce schéma et notamment sur la gouvernance, le pilotage et la mise en œuvre de ce schéma en lien avec ceux de la formation, l'enseignement supérieur et de la recherche.**



**EXPLICATIONS DE VOTE**



# EXPLICATIONS DE VOTE

## 1<sup>er</sup> COLLEGE

**Monsieur Michel BAYLAC** pour le 1<sup>er</sup> collège

## 2<sup>ÈME</sup> COLLEGE

**Madame Chantal GRIN** pour la CGT

## 3<sup>ème</sup> COLLEGE

**Monsieur Olivier-Ronan RIVAT** Pour le groupe ASSOCIATIONS

---

Suffrages exprimés : 202

**Pour : 198**

**Contre : 4**

Avis adopté



## Intervention de Monsieur Michel BAYLAC

---

Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le 1er collège a longuement débattu sur « l'économie de proximité » et plus globalement remarque que le budget respecte un bon équilibre territorial avec un effort important sur les différents axes et sur les moyens engagés, pour soutenir les petites entreprises et l'économie sociale et solidaire.

L'effort en direction des PME et PMI est également remarqué et exprimé, cependant avec un doute sur le passage effectif des discours très engagés sur l'opérationnalité du Plan BTP... Après de nombreux échanges, il est confirmé de souligner la volonté et l'effort en direction du tissu économique considéré.

Sur le volet agricole, pour développer et maintenir des productions et leurs transformations alimentaires de proximité, il est préconisé de porter un message fort sur les enjeux « de la consommation « locale », des productions locales ». Il est anormal que 80 % de la viande consommée sur Toulouse soit produite hors de notre territoire national.

Tous les dispositifs et moyens doivent être mobilisés dans ce sens :

- La marque ombrelle sud de France,
- Les signes officiels de qualité
- Le SISQA, vitrine de nos produits régionaux.

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée pour accompagner le déploiement et l'ancrage, de chaînes de valeurs au cœur des filières locales. Sans pénaliser le développement de la vente vers d'autres horizons... Le potentiel d'un bon ratio d'achats publics et privés d'Occitanie couplé à la capacité de production doit être réalisé, d'autant que la population augmente et que des emplois doivent être maintenus et créés localement.

Le 1<sup>er</sup> collège partage les craintes du CESER pour la « priorité AGRI 2 » sur les conditions d'accès à l'irrigation.

Pour la priorité AGRI 4 de la terre au territoire, il est évidemment très important de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, faciliter l'accès au foncier est une priorité régionale bien identifiée par le Comité Régional Installation Transmission (CRIT) et les SAFER. Il est important d'avoir une attention toute particulière sur le foncier périurbain, sur la nécessité d'installer des agriculteurs autour des villes mais également de compenser les terres agricoles ayant changé d'orientation.

Le terme de filière est repris de façon générale, ce qui ouvre un débat sur la possibilité pour le CESER de proposer la promotion d'une politique de soutien aux filières régionales... Les avis sont partagés sur cette question, suite aux déboires vécus par des petites et moyennes entreprises dans certaines filières, ce qui permet de mettre en évidence le risque de confusions entre les logiques des filières industrielles nationales et internationales, avec le fonctionnement viable de différentes filières locales qui doivent impérativement avoir approche différente, notamment au niveau du travail collaboratif. Une bonne part de la réponse aux besoins de la population régionale, pourrait être

satisfaite à partir de productions mobilisant des ressources et matières premières accessibles ou présentes dans le territoire.

Accompagner et stimuler la création de chaînes de valeur opérationnelles produisant des effets de leviers positifs et un meilleur ancrage de la valeur, au cœur de différentes filières en Région Occitanie pourrait être une piste.

A propos du Plan BTP, avec l'engagement de la Région de plus de 800 millions d'euros, il est bien appréhendé par le secteur qui est partie prenante et impliqué dans le « contrat de filière bâtiment » autour de projet régional. La volonté politique se traduit par des sorties opérationnelles et un bon investissement des entreprises qui s'organisent pour être au rendez-vous.

A la question des prescriptions des modèles et modes opératoires qui produiraient un faible ancrage de la valeur ajoutée dans l'économie locale ou aux risques de dérives selon différents axes. Il est rappelé que « les mémoires techniques » seront un moyen de vigilance et d'arbitrage avec des indicateurs « Economiques, sociaux, environnementaux, ... » qui permettront de filtrer les mauvaises pratiques.

Le 1<sup>er</sup> collègue se félicite de la volonté de la Région de favoriser les initiatives et l'innovation.

Nous serons très attentifs à la mise en place des outils financiers dédiés à la mise en place de cette économie circulaire que chacun appelle de ces vœux mais dont on ignore parfois le contenu. Sa réussite passe par la capacité des entreprises et des citoyens à s'approprier et à mettre en place des politiques visant à réussir la triple performance économique sociale et environnementale.

Le 1<sup>er</sup> collègue souligne avec intérêt la future création du « comité stratégique export ». Celui-ci devra bien sûr se pencher sur l'offre logistique globale.

L'attractivité de notre région passe aussi par le tourisme. Nous partageons l'avis proposé par notre rapporteur sur la nécessité de mettre en réseau les acteurs de tous les territoires, professionnels du tourisme, les collectivités locales, le tissu associatif dans sa diversité. Nous devons continuer à nous inscrire dans la modernité et la réactivité.

En conclusion, nous voterons l'avis du CESER sur le SRDEII car il reprend de façon globale les attentes des acteurs du 1<sup>er</sup> collègue et il s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre toutes les composantes de notre si belle société humaine.

**Madame Chantal GRIN**

---

**Pour la CGT**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

La CGT apprécie la mise en place de la conditionnalité des aides régionales, notamment concernant la lutte contre toutes les discriminations.

Cependant, nous souhaitons la mise en place d'une instance de contrôle indépendante, non seulement sur l'utilisation de l'argent, mais encore sur les résultats obtenus et le respect de clauses de conditionnalité.

En cas de non-respect des règles, notamment en matière de sauvegarde de l'emploi et d'investissement productif, la restitution des aides doit être effective.

Cette instance de contrôle devrait intégrer la société civile et les organisations syndicales.

La CGT souhaite que les instances représentatives du personnel (lorsqu'elles existent) soient consultées préalablement à l'attribution et à l'utilisation des aides.

Quelques observations concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Une approche traditionnellement basée sur le soutien aux filières ou sur un financement à l'agriculture biologique ne suffit pas pour répondre aux défis actuels.

Nous partageons l'avis du CESER concernant l'opportunité que peut constituer la Restauration Hors Domicile (RHD) notamment dans le cadre d'une restauration territoriale scolaire ou d'entreprise basée sur la valorisation des produits locaux.

De même, nous apprécions l'idée d'une gouvernance renforcée qui rompt avec l'idée que l'agriculture et la forêt ne seraient que l'affaire des seuls professionnels.

**La CGT votera l'avis du CESER, tout en restant vigilante sur les modalités d'application des aides régionales.**



---

**Monsieur Olivier-Ronan RIVAT**  
**Pour le groupe ASSOCIATIONS**

---

Madame La Vice-Présidente de la Région  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations » du 3ème collège, composé des associations de : consommateurs, retraités et personnes âgées, familles, parents d'élèves, sports, culture, jeunesse et éducation populaire, droits des femmes et planning familial, environnement, cynégétique et économie sociale et solidaire.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président et du Bureau de la Commission 4. Nous le remercions tout particulièrement de son engagement et de la qualité du travail en tant que rapporteur de cet avis sur le SRDEII.

Le SRDEII a un dénominateur commun avec les 2 autres schémas régionaux : l'EMPLOI.

Les chiffres clés de la région présentent une région dynamique et attractive. Ils présentent également un potentiel d'innovation important mais avec un taux de chômage élevé sur certains territoires.

Le diagnostic fait apparaître la nécessité de refonder les partenariats régionaux avec les acteurs des territoires pour piloter, copiloter la stratégie du SRDEII.

La large concertation des acteurs économiques a eu lieu et a sans doute permis à chacun de s'exprimer sur sa vision des actions à développer ou à accompagner.

Pour les acteurs de la CRESS Occitanie, notre contribution s'inscrivait clairement dans une co construction d'une politique de développement de l'ESS transversale pour maintenir, développer ou créer des activités et des emplois durables, et aussi continuer à être un vecteur d'innovation sociale.

Notre contribution s'appuie également sur notre représentativité sur l'ensemble du territoire :

- 22 800 établissements employeurs dont 18900 associations
- 211 800 salariés dont plus de 80 % dans le secteur associatif.
- 74 % des emplois sont hors métropoles, et souvent implantés dans les territoires ruraux, ce qui crée un lien social nécessaire à la vie des citoyens.

Pour notre secteur, le SRDEII présente un certain nombre d'actions à entreprendre pour rendre plus efficient l'ESS au service de l'utilité sociale.

L'ESS regroupe des structures de nature et de branches d'activité différentes. Leur forme juridique est variée mais elles partagent ensemble le sens du bien commun.

Les associations, les coopératives et les mutuelles depuis le 19ème siècle inscrivent clairement leurs actions dans le fait que l'être humain est placé au cœur de l'économie. Il en constitue la finalité. L'ESS est une réalité locale, concrète et équitable.

Le but non lucratif et la gouvernance démocratique sont deux piliers de cette économie.

L'ESS rassemble bien, confirmé par la loi de 2014, les acteurs, les associations, les structures, les entreprises qui présentent un visage atypique dans l'économie française et qui doivent se retrouver également dans leur finalité dirigée vers l'intérêt général.

Le SRDEII doit absolument prendre en compte cette identité.

Il doit prendre en compte le fait que des coordinations au sein de la CRESS Occitanie participent au quotidien et depuis très longtemps dans le champ de l'économie et de l'emploi au service de l'intérêt général.

Le secteur associatif représente plus de 80 % des emplois de l'ESS. Ce n'est pas le hasard. Il a su se professionnaliser et répondre aux besoins sociaux.

Mieux : il œuvre depuis toujours comme acteur majeur de l'innovation sociale.

Pas pour augmenter sa productivité mais bien pour permettre à chacun d'entre nous de mieux vivre, et de construire des réponses aux nouveaux besoins sociétaux et sociaux.

Le SRDEII doit donc conforter ce rôle et cette place de l'ESS car soyons prudent !

Nous avons des emplois non délocalisables ? Oui certainement mais jusqu'à quand ?

Dans certains secteurs, le numérique chamboulera nos pratiques !

De même, certaines activités dites solvables sont en concurrence directe avec le secteur marchand comme la petite enfance ou encore l'aide à domicile !!, ce même secteur marchand, laisse au secteur associatif ces mêmes activités peu solvables, sur les territoires non urbains, ou vers des publics socialement fragiles.

Le SRDEII doit donc dans son diagnostic, dans ses enjeux, dissocier nos missions essentielles des moyens que nous utilisons.

Pour exemple, l'activité commerciale ne peut pas être une fin en soi !

La région préconise donc de promouvoir et de développer l'ESS, d'accompagner les porteurs de projet, de développer l'innovation sociale, de favoriser la coopération et la mutualisation, de préparer les entreprises au renouvellement générationnel et de d'accompagner les associations employeuses dans une démarche entrepreneuriale.

Elle doit impérativement en premier lieu s'appuyer sur la Chambre régionale de l'ESS et sur ses composantes.

L'ingénierie d'accompagnement est une réelle compétence de nos membres.

Le mouvement associatif Occitanie par exemple a su développer un savoir faire dans ce domaine. Il en est de même des incubateurs pilotés par l'URSCOP.

Travaillons en complémentarité !

Valorisons l'existant !

Soutenons l'Invention de nouveaux services pour mieux vivre ensemble sur nos territoires

**En conclusion, le groupe « Associations » votera l'avis du CESER.**





**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
31 janvier 2017**

**AVIS DU CESER OCCITANIE  
SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES  
(CPRDFOP)**

**Avis adopté**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES  
(CPRDFOP)**

EXPLICATIONS DE VOTE



**AVIS DU CESER OCCITANIE  
SUR LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES  
(CPRDFOP)**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 199

**Pour : 171**

**Abstentions : 28**

Rapporteure : **Michèle MERCADIER**



**Cet Avis a été élaboré par la Commission « Education – Formation - Emploi »**

**Le Bureau**

**Président**

Jean-Paul PANIS

**Vice-Président**

Pierre GLAMEAU

**Secrétaire**

Jacques DUVIN

***Les membres***

Claude AÏQUI-REBOUL

Hubert AÏT-LARBI

Marie-Christine ALBARET

Charles ALEZRAH

Malika BAADOUD

Nadine BARBOTTIN

Annie BERAIL

Jean-Marie BEZ

Serge CRABIÉ

Anita DEBROCK

Jacques DUVIN

Laetitia GARCIA

Morgane GARCIA-AYLIES

Pierre GLAMEAU

Benoît JOESSEL

Michel LAMARQUE

Yannick LEQUENTREC

Jean LUMINET

Richard MAILHE

Elodie MAGNES

Jean-Pierre MELJAC

Daniel MEMAIN

Michèle MERCADIER

Jean-Luc MIROUZE

Bernard MOREAU

Belkacem MOUSSAOUI

Florian PASCUAL

Philippe PATITUCCI

Michèle PERRIN

Jean-Jaques PLANES

Yvelise POUDEVIGNE

Brigitte PRADIN

Guy PRESSEDA

Elisabeth ROBUSTELLI

Josiane ROSIER

Jean-Louis ROUSSEL

Sandrine SOLIMAN



## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>Orientation n°1 - Augmenter le taux d'emploi des actifs .....</b>	<b>3</b>
<b>Orientation n°2 - Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances.....</b>	<b>8</b>
<b>Orientation n°3 - Garantir un Service public régional de l'orientation performant ..</b>	<b>14</b>
<b>Orientation n°4 - Impulser une nouvelle gouvernance .....</b>	<b>16</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>18</b>



## Préambule

Le CESER se réjouit que la logique promue par la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance se veuille inclusive, en vue de corriger les inégalités dans l'accès à l'emploi en accompagnant les personnes tout au long de leur parcours professionnel, avec une attention particulière qui sera portée aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes ; mais aussi en accompagnant les dynamiques économiques et territoriales.

Le CESER tient à souligner quelques points importants dans le cadre de la construction des schémas constitutifs de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance produits par la Région, qui se veulent opérationnels et qui se sont basés sur des constats et orientations générales, avec une déclinaison en actions concrètes.

Tout d'abord, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (**SRDEII**) est construit dans le but d'agir sur l'emploi par stimulation de l'activité économique. Il pose les priorités régionales en matière d'appui au développement économique, de soutien aux entreprises et aux filières, à l'image des filières agroalimentaires, aéronautique et du secteur de l'économie sociale et solidaire. A travers le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (**SRESRI**), ensuite, la Région a défini ses priorités et ses orientations pour elle et les autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'Etat. Enfin, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (**CPRDFOP**), celui qui nous concerne plus particulièrement, vise à adapter l'appareil de formation aux réalités économiques et sociales pour favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des femmes et des hommes sur l'ensemble du territoire régional et apporter aux entreprises de la région les compétences nécessaires à leur développement.

La formation et l'orientation professionnelles sont des compétences de droit commun des Régions qui, au travers de ce nouveau schéma, visent à agir en faveur d'une offre de formation, d'information et d'orientation professionnelles lisibles et accessibles par tous et sur l'ensemble du territoire régional répondant aux dynamiques territoriales dans un double souci de proximité et d'égalité de traitement.

Elaboré dans une démarche participative, au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), le CPRDFOP s'appuie sur les orientations de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux pour définir un plan d'action très ambitieux mais innovant et avec un souci de proximité des besoins des territoires qui sera mis en œuvre collectivement et fera l'objet d'une évaluation régulière.

**Le CESER se réjouit que des indicateurs de résultats et d'évaluation de ces différents schémas aient été pensés en amont de leur mise en place, en précisant que pour le CESER il est important qu'il y ait une évaluation des moyens mais avant tout une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) des dispositifs mis en place, mais aussi des évaluations par points d'étapes, qui permettront des réajustements, si nécessaire.**

Le CESER tient à mettre en avant les points suivants dans l'élaboration de sa stratégie régionale pour l'emploi et la croissance :

- La Région Occitanie a mené une concertation large et au plus près des territoires, avec l'organisation de dix-huit rencontres territoriales
- La synthèse de ces différents échanges a été portée à la connaissance des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

- Le volet urbain de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance a fait l'objet d'une collaboration spécifique avec les métropoles de Toulouse et Montpellier.
- Une gouvernance territorialisée avec une Région stratège qui entend fédérer un partenariat étendu, dans lequel tous les échelons territoriaux auront leur place, chacun selon ses compétences, ainsi que, notamment, les réseaux consulaires.

**Ce projet de contribution sur le CPRDFOP de la Région Occitanie est une analyse des grandes priorités exprimées par la Région dans sa politique en faveur de la formation et de l'orientation professionnelles. Le CESER ne rentrera pas dans le détail des fiches-actions qui concernent la mise en œuvre pratique de ces politiques par l'exécutif régional.**

## **Orientation n°1 – Augmenter le taux d'emploi des actifs**

**Objectifs de la Région Occitanie :** Face à la forte croissance démographique, amplifier la dynamique de création d'emplois, dans un contexte d'accélération des mutations économiques et sociétales (numérique, écologique, énergétique, organisationnelle...) faisant émerger de nouveaux modèles (circuits courts, économie circulaire...).

### **Points positifs**

- Le tissu économique de la Région Occitanie est composé de plus de 616 800 établissements<sup>1</sup> dont plus de 20 % dans l'artisanat ainsi qu'un fort taux de TPE et PME (95% des entreprises ont moins de 50 salariés) ;
- une dynamique économique favorable et une forte attractivité (50 000 nouveaux arrivants chaque année dont 20 000 nouveaux actifs), essentiellement concentrée sur les deux métropoles régionales, Toulouse et Montpellier ;
- la transition énergétique et écologique est une véritable opportunité pour la région qui dispose de nombreuses ressources naturelles et ambitionne de devenir la première région à énergie positive d'Europe ;
- le développement de la silver économie, créatrice d'emplois dans de nombreux secteurs tels que les services à la personne, le sanitaire et médico-social, les loisirs, les transports, la construction mais aussi le numérique ;
- la construction d'une nouvelle offre de services régionale RH en direction des TPE et PME s'appuyant sur une intervention concertée des acteurs déjà impliqués (Etat, Pôle emploi, APEC, OPCA, chambres consulaires...) et sur une nouvelle présence territoriale de la Région via les Maisons de la Région sera donc un axe majeur d'intervention du CPRDFOP ;
- développer et renforcer l'apprentissage comme véritable levier pour la croissance en :
  - Augmentant le nombre d'apprentis
  - Renforçant l'excellence et la qualité de l'apprentissage.

**Considérant que l'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale, plébiscitée aussi bien par les entreprises que par les jeunes, comme moyen d'apprendre tant par l'esprit que par les mains, alliant culture et technique, le CESER souhaite que soit construit un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance, dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation. Les secteurs professionnels devront être également consultés lors de l'élaboration de la carte des formations par apprentissage pour que celle-ci puisse évoluer et être en cohérence avec les besoins économiques et territoriaux.**

### **Points à faire évoluer**

- **Pour développer et renforcer l'apprentissage dans notre région Occitanie, le CESER considère qu'il est nécessaire que la Région œuvre précisément sur les points suivants :**
  - **Une répartition homogène de l'offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.**
  - **un financement de l'apprentissage à la hauteur des besoins et des projets de développement de cette voie de formation.**

**A cet effet, le CESER encourage vivement la Région à veiller à la bonne équité dans la répartition des moyens alloués aux CFA, par métiers et par territoire.**

---

<sup>1</sup>Source : CarifOref – 400 855 entreprises INSEE 2015 (unité organisationnelle de production)

- l'importance d'une politique de soutien de la grande nouvelle région en direction des CFA, que ce soit en matière de rénovation et de modernisation au plus haut niveau technique des équipements pédagogiques par secteur, que de fonctionnement des établissements rénovés ou bien encore d'hébergements des apprentis, pour permettre aux publics accueillis d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.
- la poursuite de l'effort portant sur la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II notamment, dans une logique de formation tout au long de la vie, sans que cela ne nuise au développement des autres niveaux (niveau V particulièrement) (cf. priorité 6 du CPRDFOP).

D'ailleurs, afin de dynamiser l'offre de formation, le CESER pense qu'il serait intéressant de faire un bilan des formations existantes, lors de chaque renégociation de convention quinquennale, pour permettre une plus grande réactivité et une adaptation aux évolutions sectorielles.

- la mise en place d'une politique de promotion et de communication de l'apprentissage.
- un meilleur accompagnement des apprentis pour un parcours de formation réussi.
- une politique volontariste de formations des maîtres d'apprentissage sur les volets suivants :
  - techniques pédagogiques
  - organisation du temps consacré aux apprentis et de leur suivi et évaluation périodiques des acquis professionnels

Le CESER considère que, compte tenu des compétences professionnelles, mais aussi pédagogiques nécessaires pour exercer valablement la fonction de maître d'apprentissage, il est nécessaire que cette fonction fasse l'objet d'une reconnaissance officielle, accréditation ou agrément officiels du maître d'apprentissage comme cela existait avant 2010 (cette sollicitation s'effectuait auprès de la DIRECCTE auparavant).

- le taux de chômage supérieur de deux points au taux national varie fortement selon les départements et le taux d'emploi régional est inférieur de 2,5 points à celui de la France métropolitaine ;
- le chômage concerne plus particulièrement les seniors, les personnes en situation de handicap et les moins diplômés<sup>2</sup> et certains départements ;

Le CESER restera attentif à ce que les actions et les dispositifs en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, dans le cadre du futur CPRDFOP, constituent bien des réponses adéquates aux difficultés rencontrées par ces utilisateurs.

Le CESER insiste aussi sur la nécessaire cohérence, en termes d'orientations stratégiques, entre les politiques publiques de l'emploi et de la ville, pour développer et conforter l'emploi dans les quartiers dits prioritaires, particulièrement en direction des jeunes qui sont, plus encore, victimes d'exclusion.

Le CESER réitère son souhait de voir soutenu les contrats aidés, notamment les emplois d'avenir largement valorisés et utilisés par les collectivités territoriales. Pour autant, le CESER en appelle à des améliorations particulièrement en matière de pérennisation de l'emploi, d'accompagnement et surtout de formation professionnelle qualifiante (CQP) et /ou diplômante pour les publics les plus éloignés de l'emploi et plus particulièrement dans le secteur non marchand. Le CESER considère que l'acquisition de compétences transférables, reconnues par les branches professionnelles permettra plus facilement ensuite à ces publics d'acquérir un emploi, notamment dans le secteur marchand.

Le CESER propose de remettre en place un dispositif qui avait su faire ses preuves tant en matière de soutien au secteur associatif que de créations et surtout de pérennisation des emplois : les emplois régionaux associatifs mutualisés, qui ont bénéficié à près d'un millier de jeunes.

Dans ce secteur également, le CESER encourage le développement de groupements d'employeurs associatifs ou des GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification), qui répondent aux attentes de nombreuses associations locales, particulièrement en termes d'emploi.

---

<sup>2</sup> Source : Pôle emploi Bilan du marché du travail 2015

Enfin, le CESER appelle la Région à renforcer davantage sa politique de soutien en faveur des structures intervenant dans le domaine de l'Insertion par l'activité économique (IAE), car elles contribuent, de manière significative, à l'accès au premier emploi et à l'acquisition d'une première formation professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

- le vieillissement de la population<sup>3</sup> et par voie de conséquence le vieillissement des chefs d'entreprise et des exploitants agricoles induisent des besoins en reprise d'entreprise et plus particulièrement les TPE et PME ce qui entraîne le risque de disparitions d'entreprises, de suppression de nombreux emplois et la perte de savoir-faire spécifiques et anciens de certains territoires et plus particulièrement ceux qui relèvent de l'artisanat d'art (verrier, travail de la pierre, etc...);
- d'où une forte nécessité de sensibilisation à l'entrepreneuriat et au « repreneuriat », à l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises ou d'exploitations agricoles, facteur de pérennisation de l'activité, et une attention particulière pour l'entrepreneuriat au féminin;
- les offres de service RH portées par des acteurs publics et privés qui sont nombreuses en Occitanie mais qui manquent de visibilité et de coordination et restent largement méconnues des chefs d'entreprise

Le CESER souhaite voir soutenu les structures qui accueillent, hébergent et accompagnent individuellement des porteurs de projet ou des créateurs d'entreprises, même très petites, ou des micro-entrepreneurs, telles que les Chambres consulaires, les pépinières d'entreprises et les incubateurs d'entreprises, ainsi qu'au dispositif « Bilan créateur d'activité ».

Cependant, compte-tenu du tissu économique de la future grande région, composé en grande partie de TPE et de PME, le CESER souhaiterait que, dans le cadre de celle-ci et des futurs SRDEII et CPRDFOP, ces aides soient étendues en direction des Entreprises individuelles (EI) qui bénéficient de très peu d'accompagnement et de financements à l'heure actuelle, alors même qu'elles contribuent à la dynamisation de nos territoires et qu'elles sont créatrices d'emplois non délocalisables.

S'agissant du développement de la culture entrepreneuriale, le CESER considère que l'alternance constitue une des voies de formation dans l'enseignement supérieur et qu'à cet égard elle doit être soutenue.

Plus largement, le CESER tient à rappeler que l'alternance et la culture de l'entreprise se sont développés depuis plusieurs années et sont entrés dans les mœurs des acteurs concernés Etat/ Région/ Entreprises (petites et grandes)/ établissements d'éducation et de formation / citoyen en formation. Pour autant, le développement de l'alternance dans notre pays ne se fait pas à la hauteur des ambitions politiques affichées alors même qu'il s'agit d'une voie de formation largement plébiscitée par les jeunes comme par les entreprises. A ce dessein, le CESER en appelle à la mise en adéquation des moyens, financiers et humains, alloués en faveur des politiques de formation professionnelle et plus particulièrement de l'alternance, avec les objectifs politiques ambitieux en la matière.

Pour exemple, le CESER regrette, alors même que la formation des demandeurs d'emploi est érigée en priorité nationale (plan 500 000 formations) et que le nombre d'entrées en apprentissage plafonne, que l'Etat ampute les crédits des Régions en faveur de la formation professionnelle de manière significative (- 30 Millions d'euros (article 1 – V du projet de loi de finances rectificative pour 2016)) et que la part variable de la taxe d'apprentissage ne leur ait toujours pas été notifiée par arrêtés ministériels, alors que les Régions la perçoivent depuis 2015. La perte de ressources pour les Régions a été estimée par les Régions de France (ex ARF, Association des régions de France) à plus de 106M€<sup>4</sup>.

- Pour le CESER, une orientation professionnelle choisie et non subie, construite suffisamment en

---

<sup>3</sup> La part des seniors (60 ans et plus) est plus importante en région qu'en France (27 % contre 24 %). Dans tous les départements, plus de 3 habitants sur 10 ont plus de 60 ans, excepté en Haute-Garonne (20 %), dans l'Hérault (26 %), le Tarn-et-Garonne (27 %) et le Gard (27 %).

<sup>4</sup> Source : Communiqué de presse des Régions de France « Formation professionnelle et apprentissage : l'Etat ampute les ressources des Régions à hauteur de 140 millions d'euros » - 19/12/016

amont des choix définitifs que les personnes auront à faire tout au long de leur parcours professionnel, avec un accompagnement de tous les acteurs de l'information et de l'orientation – les établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur, les représentants socio-économiques et particulièrement les branches professionnelles -permettra de valider ou non leurs choix de formation, de déconstruire certaines représentations, de se découvrir une passion pour un métier ou de se réorienter suffisamment tôt ; au final, cela les favorisera dans leur accès à un emploi durable (cf. position du CESER dans l'orientation 3).

- la situation des travailleurs saisonniers dans les secteurs de l'agriculture, de l'économie du littoral et du tourisme<sup>5</sup> se pose de manière aiguë sur le territoire (demande de professionnalisation forte et de sécurisation de leurs parcours professionnels).

S'agissant de la problématique de la formation des travailleurs saisonniers, qui représente de 52 à 60% des projets de recrutements des entreprises, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine de certains départements d'Occitanie, le CESER considère que ces travailleurs doivent disposer des mêmes droits que les autres pour qu'ils puissent construire, eux-aussi, un véritable parcours de formation tout au long de la vie, sécurisé, alternant périodes d'activité, périodes d'inactivité et périodes de formations.

Le CESER pense qu'il est nécessaire d'œuvrer en faveur d'une offre de formation professionnelle adaptée au travail saisonnier en :

- donnant la possibilité aux travailleurs saisonniers de disposer de parcours de formation modulaires qui tiendraient compte des contraintes qui sont les leurs (forte disponibilité/ mobilité/ nécessité de pluricompetences, etc.).
- intégrant l'importance des spécificités des métiers et les contraintes dans les contenus des formations mais aussi auprès des formateurs.
- accompagnant les travailleurs saisonniers dans la construction de leurs parcours ainsi que leurs projets professionnels pour les aider à construire leurs projets de formations, de VAE (Validation des acquis de l'expérience) et les aider dans leur accès à des sources de financements (Région, OPCA, Fongecif, etc.).
- réfléchissant sur la question de l'implantation géographique des organismes de formation et de leur éloignement des lieux d'activités saisonnières.

Toutes ces propositions sont largement développées dans le projet d'avis du CESER sur « l'Emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers » - Assemblée plénière du 21 mars 2017 (à venir).

#### Points manquants

- Sur la situation du chômage, il est nécessaire de préciser que les femmes ayant eu des interruptions d'activités ou des contrats de courtes durées ou en temps partiels, sont aussi en grandes difficultés pour retrouver un emploi ;
- Les observatoires des branches professionnelles ne sont pas associés à la réalisation de diagnostics emploi/formation sectoriels et territoriaux (Priorité 1) ;
- L'ESS (Economie sociale et solidaire) doit apparaître clairement dans le texte, au même titre que les autres acteurs économiques et les chambres consulaires cités car dans l'esprit de beaucoup de personnes cela ne se limite qu'aux secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat (Priorité 2) ;
- **Le CESER encourage la Région à travailler aussi sa politique de formation au regard des « métiers dits en tension », en partant des besoins des entreprises dans les bassins d'emploi afin d'optimiser l'appareil de formation proposé.**

---

<sup>5</sup> Les emplois saisonniers du secteur du tourisme représentent la moitié des emplois permanents

**Avec la même ambition que nous avons développée dans l'objectif 2 du CPRDFOP sur le développement et la promotion des Campus des métiers et des qualifications, le CESER considère que la prise en compte des besoins exprimés dans les bassins industriels de l'Occitanie, où sont situées les différentes filières, participerait aussi à développer un appareil de formation réactif et efficace en adéquation avec les enjeux économiques et industriels locaux. L'objectif reste toujours la mise en relation des bassins d'emploi et des bassins de formation (par exemple, un CFA des métiers de l'industrie pour la Mecanic Vallée ou dans le Gard Rhodanien avec le bassin d'Alès) pour une plus grande réactivité des organismes de formation en matière de qualifications et de diplômes, avec la réserve suivante qui est de réaffirmer qu'il ne doit en aucun cas s'agir de construire des formations en exacte adéquation avec un emploi. Pour le CESER, il est important d'affirmer que les formations professionnelles ne doivent pas uniquement servir les métiers « en tension » des territoires et répondre aux besoins immédiats des entreprises.**

- La disparition de savoir-faire spécifiques et anciens de certains territoires et plus particulièrement ceux qui relèvent de l'artisanat d'art (verrier, travail de la pierre, etc...) cf. nos remarques sur l'orientation n°1.

**Le CESER en appelle au développement de la GPECT ou GTEC<sup>6</sup> sur l'ensemble du territoire Occitanie, pour l'ensemble des secteurs économiques et particulièrement ceux concernés par l'activité saisonnière, dans le cadre d'une réflexion concrète sur les filières et les métiers émergents. En effet le CESER reste fortement attaché au dialogue social territorial qui allie à la fois travail partenarial, entre les représentants des salariés et des entreprises, les associations, etc, ainsi que les partenaires institutionnels, et connaissance élargie des territoires.**

**Pour le CESER, ce dialogue social territorial doit nécessairement être enrichi par les travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles et ceux des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation afin de permettre de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires ainsi que les acteurs locaux et leurs savoir-faire déjà existants ; il permettra aussi d'impulser une véritable démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour tous, dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.**

**Enfin, le CESER tient à rappeler que les liens de proximité avec les territoires ruraux doivent être absolument intensifiés, que ce soit en termes d'emplois, d'accès à la formation, d'accès aux services et commerces et de mobilité.**

---

<sup>6</sup> GPECT : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale

## **Orientation n°2 – Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances**

Objectifs de la Région Occitanie : apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi les compétences adaptées à une société et une économie en mouvement en les préparant aux emplois du futur dans une région ouverte sur le monde (cf. : orientation précédente).

**Le CESER tient à rappeler que la relation emploi - formation n'est absolument pas mécanique et qu'il ne doit pas s'agir ici de construire des formations en exacte adéquation avec un emploi. En effet, ce n'est pas parce que, d'une part, il y a des emplois à pourvoir et, d'autre part, des personnes à former (qu'elles soient jeunes, demandeurs d'emplois ou autres) que l'adéquation est possible.**

**Dans un contexte où les itinéraires de vie des personnes sont de plus en plus discontinus - avec l'alternance de périodes d'activités/ d'inactivités/ et de transition - la formation professionnelle continue doit pouvoir être en capacité de s'adapter au monde professionnel (métiers/ outils de formation/ pratiques pédagogiques / etc) ; mais elle doit aussi permettre, dans le même temps, au bénéficiaire de préparer, construire ou réorienter son projet de vie, notamment sur le plan professionnel en accédant à un nouvel emploi ou en évoluant par exemple, tout au long de sa vie active, tout en bénéficiant d'un accompagnement particulier.**

### **Points positifs**

- Les formations sont réparties sur l'ensemble du territoire en fonction des spécificités territoriales, même si les départements de la Haute Garonne et de l'Hérault représentent une part importante des effectifs ;
- Les dispositifs pré-qualifiants ont été diversifiés par la Région pour les adapter au mieux au profil des publics éloignés de l'emploi ;

**S'agissant des publics les plus éloignés de l'emploi et particulièrement des jeunes dans cette situation, le CESER en appelle à un renforcement des dispositifs existants, par exemple en les réfléchissant sous la forme de parcours. Le CESER insiste sur la nécessité que ces personnes puissent bénéficier de dispositifs d'accompagnement particulier dans la construction et la réalisation de leurs projets (la préparation en amont est ici primordiale, avec par exemple une évaluation des pré-requis nécessaires pour accéder à une formation demandée) mais aussi d'une prise en charge globale car elles se trouvent dans des situations de vie plus fragiles et plus précaires.**

- L'implication de la Région aux côtés de l'Etat dans le pilotage régional et la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi, financé par les partenaires sociaux via le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), afin de créer 30 000 places supplémentaires (9 000 formations longues financées par la Région, 21 000 formations d'une durée plus courte financées par Pôle Emploi, 3 700 contrats de professionnalisation, 9 400 créations d'entreprise et 970 validations des acquis de l'expérience). Un point régulier est fait en CREFOP sur les entrées supplémentaires ; les éléments de bilan en terme d'insertion seront présentés en 2017 ;
- La signature, entre la Région Occitanie et les deux Rectorats, en septembre 2016, d'une convention cadre pour la période 2017/2021 qui a pour ambition de promouvoir l'égalité des chances et la réussite de tous les lycéens et apprentis et dont l'un des axes vise à articuler l'offre de formation avec les besoins du territoire en cohérence avec les formations par apprentissage et en garantissant un maillage territorial équilibré.

Le CESER ne peut que souligner cette ambition régionale en matière de formation initiale sous statut scolaire, avec la signature d'une convention cadre entre la Région et les deux Rectorats, car il a toujours œuvré en faveur d'une répartition de cette offre de formation, notamment celle par apprentissage, faite de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.

- Le développement des campus des métiers et des qualifications créés par la loi du 8 juillet 2013 est conçu comme un outil au service du développement des territoires.

Le CESER encourage fortement le développement et la promotion des Campus des métiers et des qualifications qui regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue et qui sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises<sup>7</sup>. Le CESER considère en effet qu'ils participent eux aussi, aux côtés des centres de recherche et des différents observatoires des métiers et des qualifications, à favoriser une plus grande réactivité des organismes de formation en matière de qualifications et de diplômes, particulièrement sur des territoires où des technicités professionnelles sont nécessaires.

Ceci serait tout particulièrement pertinent dans les bassins industriels de l'Occitanie où sont situées les différentes filières et où le CESER estime qu'il faut développer un appareil de formation réactif et efficace (CFA des métiers de l'industrie par exemple) en adéquation avec les enjeux industriels locaux. L'objectif reste toujours la mise en relation des bassins d'emploi et des bassins de formation (par exemple, pour la Mecanic Vallée ou dans le Gard Rhodanien avec le bassin d'Alès).

Enfin, cela serait également à développer dans les secteurs et les activités qui concernent l'emploi saisonnier, qui souffre encore, à l'heure actuelle, d'un déficit d'informations fiables et précises sur sa situation dans les territoires (nombre d'emplois, localisation, caractéristiques, profil des salariés, etc) mais aussi plus globalement au niveau du territoire national. En effet, le CESER considère qu'une meilleure connaissance de l'emploi saisonnier contribuerait à développer des actions concertées et coordonnées entre les différents acteurs, pouvoirs publics et branches professionnelles notamment, en matière de formation en intersaison et de développement de la pluriactivité par exemple<sup>8</sup>.

- La création d'une conférence des financeurs (Etat, Région, Pôle Emploi, Agefiph, OPCA) afin de garantir la complémentarité de tous les dispositifs mais aussi la qualité des formations proposées sur le territoire.
- Le renforcement du label « CertifLR », initié par la Région avec 20 partenaires (Etat, Pôle Emploi, OPCA, Agefiph) qui répond aux critères au décret du 30 juin 2015<sup>9</sup> et qui sera largement déployé auprès de l'ensemble des partenaires sur l'ensemble du territoire régional, dans une démarche qualité des formations dispensées.

Le CESER souligne l'importance de construire et mettre en place une démarche d'évaluation partagée des dispositifs et des centres de formation existants ; néanmoins, le CESER tient à rappeler qu'il est important d'évaluer aussi bien les moyens que les résultats (quantitatifs et qualitatifs) dispositifs d'insertion et d'accompagnement professionnels de ceux-ci.

Pour le CESER, le travail partenarial, en matière de formation des demandeurs d'emploi, avec la signature d'une convention cadre entre l'Etat, la Région et Pôle Emploi, mérite d'être souligné car cette volonté partagée par les pouvoirs publics permet d'améliorer les prestations offertes aux demandeurs d'emploi,

---

<sup>7</sup> Plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid79563/les-campus-des-metiers-des-qualifications.html>

<sup>8</sup> Cf. avis du CESER sur « l'Emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers » - Assemblée plénière du 21 mars 2017 (à venir)

<sup>9</sup> Le décret du 30 juin 2015 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 précise les critères que doivent prendre en compte les financeurs de la formation professionnelle continue (Région, Etat, Pôle Emploi, Agefiph, OPCA, OCTA) afin de s'assurer de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité

**en rendant l'offre de formation professionnelle disponible complémentaire, et afin de les amener vers une élévation de leur niveau de qualification (cf. priorité 6 du CPRDFOP).**

- L'accompagnement des organismes de formation à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques au regard des pratiques existantes dans les entreprises mais également des évolutions numériques (MOOCS, outils d'animation, vidéos, messageries, partage de documents...).

**Le CESER considère qu'il est primordial à l'heure actuelle d'intégrer les spécificités des métiers et les contraintes dans les contenus des formations mais aussi auprès des formateurs. Cela passe par les conditions suivantes pour le CESER :**

- **une réactivité des centres de formation dans la construction de certains modules de formation et une évolution des moyens de communication mis à disposition en leur sein afin de s'adapter aux besoins des entreprises et à la réalité de l'emploi au quotidien, notamment dans l'utilisation des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) ;**
- **avoir des formateurs qui connaissent les réalités de terrain et des métiers ;**
- **enfin, pour la problématique spécifique des travailleurs saisonniers, qui sont très nombreux sur notre région Occitanie, et lorsque cela est possible, valoriser et développer des modules de formation hors site (c'est-à-dire délocalisés du centre de formation et plus proche du lieu de travail ou du domicile), dans le cas où il y aurait suffisamment de personnes inscrites à ceux-ci (cf. Priorité 6 du CPRDFOP).**

**Le CESER est tout à fait favorable, dans le cas d'une reprise d'études à distance, à l'utilisation des outils de pédagogie active à distance tels que le e-learning et la FOAD (Formation ouverte et à distance) entre autres, associés à des moments de regroupements, dans les établissements d'enseignement ou les centres de formation. Toutefois, pour le CESER, l'enseignement en « présentiel » doit rester la norme car ce sont des moments essentiels et indispensables, particulièrement en termes de méthodologie de travail et d'échanges participatifs dynamiques entre les apprenants eux-mêmes et avec les formateurs.**

- la poursuite des mesures en faveur des personnes en situation de handicap, avec pour objectif premier celui de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun, au nom des principes d'égalité et de non discrimination.

**En matière de rénovation des établissements publics d'enseignement et de renouvellements des équipements, le CESER tient à rappeler l'importance d'une politique de soutien en faveur notamment de la mise en accessibilité des EPLE<sup>10</sup> et des CFA de la région Occitanie, aux personnes en situation de handicap.**

#### **Points à faire évoluer**

- Une meilleure valorisation de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ; en effet, le nombre de dossiers recevables en 2014 était en baisse de 5,5% sur un an ;

**Le CESER a toujours soutenu le dispositif de la VAE, considérant qu'elle constituait une bonne réponse aux demandes des salariés et des bénévoles en terme de promotion professionnelle, de professionnalisation des personnes faisant fonction encore trop nombreuses, mais aussi de reconversion professionnelle par le biais d'une qualification professionnelle. Toutefois, pour un développement optimal du dispositif de la VAE auprès du citoyen, le CESER encourage la Région à œuvrer davantage sur les volets information (meilleure connaissance ou vulgarisation du dispositif et des financements possibles) et conseil (accompagnement personnalisé vers une validation totale à privilégier).**

---

<sup>10</sup> EPLE : Etablissement public local d'enseignement

- Redéfinir les missions des Maisons de la Région qui seront déployées sur le territoire régional (fiche 26 du CPRDFOP).

Pour le CESER, il est essentiel que, d'une part soit précisée de quelle façon ces nouvelles Maisons de la Région s'articuleront avec l'ensemble des guichets uniques existants (MCEF, Maisons publiques de l'emploi, etc). D'autre part, qu'une cohérence globale soit privilégiée afin d'éviter une multiplication de lieux sur un territoire ; ce qui nuirait à la lisibilité des services de la Région par le citoyen (cf. position du CESER dans l'orientation n°4) ;

Le CESER affirme, par ailleurs, qu'il est nécessaire que les futures Maisons de la Région s'appuient sur deux éléments structurants essentiels, qui ont su faire leurs preuves jusqu'à présent pour un développement optimal sur l'ensemble du futur territoire régional :

1. Le réseau AIO (Accueil, information, orientation) particulièrement développé en ex-région Languedoc-Roussillon (cf. la Charte régionale de l'AIO et les comités de coordination territoriaux, chargés de son animation)
2. Les MCEF (Maisons communes emploi formation), véritable lien formation-emploi sur le territoire midi-pyrénéen, qui faisaient partie du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » de l'ex-région Midi-Pyrénées et qui s'inscrivaient dans une démarche de labellisation Cité régionale des Métiers.

- Une meilleure mobilisation de tous les acteurs afin de prévenir les sorties prématurées du système éducatif en coordonnant leurs interventions en matière d'identification, d'accompagnement, de remédiation et de prévention ;

Afin de favoriser la réussite des élèves malgré les déterminismes sociaux et territoriaux et d'éviter les ruptures dans les parcours de formation et les sorties sans diplômes de ces jeunes, le CESER, fort des nombreux avis sur le sujet qu'il a pu produire, insiste sur la nécessité d'un meilleur accompagnement dans le processus d'information du jeune et des familles pour une orientation choisie et non subie. En effet, trop souvent encore, l'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons.

Le CESER se réjouit que, dans le cadre du futur CPRDFOP de la région Occitanie, soit prise en considération sa proposition de développer, voire de créer des passerelles entre les formations et des dispositifs de réorientation plus souples et plus réactifs, tout en leur donnant une meilleure visibilité, afin d'éviter les ruptures dans les parcours de formation et les sorties sans diplômes des jeunes.

Pour pallier les difficultés que pourraient rencontrer ces publics, notamment en termes de niveau, le CESER soutient et encourage la mise en place de dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement, dans les établissements, notamment lors des périodes de transitions, scolaires et universitaires (seconde et première année de l'enseignement supérieur).

Après un diagnostic des parcours de ces jeunes et de leur motivation en amont de la rentrée scolaire, il s'agirait de pouvoir leur offrir une palette de services, modulables selon les besoins recensés mais obligatoires pour la poursuite de leurs études. La nécessaire participation des représentants du monde de l'entreprise et du monde socio-économique, selon des modalités à préciser, à ce processus d'orientation serait un vecteur de réussite dans le cursus de formation choisie et d'accès à la vie professionnelle.

Dans le cadre de la lutte contre les sorties du système éducatif des jeunes, le CESER salue la convention Etat- Régions, signée le 29/07/15, qui vise à renforcer les Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui permettent de coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme.

- Innovation et développement notamment des formations à distance pour permettre à chacun, quel que soit son lieu de résidence, d'avoir accès à la formation ;

- Favoriser l'élévation du niveau de qualification de tous les publics, qu'ils soient en formation initiale ou en formation continue ;

Sur ce point précis, le CESER considère que l'accompagnement à l'acquisition d'un premier niveau de qualification pour les non diplômés, notamment ceux ayant une activité de saisonniers, est déterminante dans la construction de leurs parcours de formation et leurs projets professionnels. En effet, pour le CESER, l'importance de la remise à niveau de certains de ces publics est indispensable pour leur permettre de reprendre confiance en eux-mêmes et dans le système et ensuite les accompagner vers l'acquisition d'un premier niveau de qualification. Une partie de ces publics, notamment les travailleurs saisonniers, sont des personnes en rupture avec le système éducatif et/ ou avec un faible niveau de qualification mais avec une expérience professionnelle à faire valoriser, pour autant.

La lutte contre l'illettrisme constitue une des nouvelles compétences transférées aux Régions, par la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Pour le CESER, cette compétence obligatoire dans les politiques régionales est l'occasion de créer une nouvelle dynamique dans la future grande région, tant en termes d'orientations politiques que financières. Dans le cadre de ce futur CPRDFOP, le CESER souhaite la mise en œuvre du Socle de connaissances et de compétences professionnelles, cf. décret n° 2015-172 du 13 février 2015.

### Points manquants

- La situation de l'illettrisme et de l'analphabétisme en région Occitanie est la suivante actuellement<sup>11</sup> : 377 000 personnes seraient en situation préoccupante face aux savoirs de base.

Cela représente :

- 240 000 personnes sont en situation d'illettrisme
  - dont 120 000 personnes en emploi
  - et 120 000 personnes au chômage
- 137 000 personnes non scolarisées en langue française éprouvant également des difficultés graves ou fortes en français

Par ailleurs :

- 3,2% des jeunes de 17 ans présentés à la Journée défense et citoyenneté sont en situation d'illettrisme (moyenne nationale 3,5%),
- 29% des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en 2015 orientés vers une formation linguistique,
- Environ 16 700 personnes ont bénéficié d'une formation de droit commun au renforcement des Compétences clés ou des savoirs de base proposés par la Région,
- Plus de 3 500 migrants ont bénéficié d'une formation linguistique dans le cadre de la politique d'intégration.

**Au regard du nombre conséquent de personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme en région Occitanie et considérant que la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional est une compétence obligatoire de la Région, en application de l'article L.121-2 du Code de l'éducation<sup>12</sup>, le CESER pense qu'une fiche action spécifique à cette priorité, dans le cadre du nouveau CPRDFOP, a entièrement sa place.**

- Le développement homogène de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance (ER2C) sur l'ensemble du territoire régional au regard des besoins auxquels cette école doit répondre et son rôle dans les dispositifs de lutte contre l'illettrisme ;

**Le CESER note qu'il n'est pas fait référence aux Ecoles régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance, pourtant citées comme partenaires supports pour la mise en place de nouvelles actions régionales dans les orientations budgétaires de la Région Occitanie. Le CESER souhaiterait que soit davantage précisé la politique régionale en matière d'harmonisation de ces écoles de la seconde Chance car les modèles de fonctionnement sont complètement différents d'une ancienne région à une autre en termes de prise en charge du jeune, d'accompagnement, de durée et de nature de la formation, par exemple.**

- une politique volontariste d'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD), en particulier vis-à-vis des lycéens ;

**Conscient que les impacts écologiques et sociaux néfastes de l'activité humaine ne pourront être significativement réduits sans évolution rapide des comportements, le CESER appelle la nouvelle Région à pérenniser les engagements contractuels et les actions mis en œuvre auparavant dans les deux anciennes régions, dans le champ de l'EEDD, en particulier auprès des jeunes générations.**

**Le CESER pense qu'un engagement significatif de la Région en faveur de l'EEDD permettrait à tous les habitants de la nouvelle région de s'informer, de réfléchir, de participer aux débats mais aussi d'adapter les choix de société, les modes de vie et de consommation aux contraintes de notre époque.**

---

<sup>11</sup> Source : « Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en région Occitanie – Baromètre 2016 (données 2015), réalisé dans le cadre de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme confiée à Atout Métiers par l'État et la Région

<sup>12</sup> "La Région doit contribuer à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret."

## **Orientation n°3 – Garantir un Service public régional de l'orientation performant**

Objectifs de la Région Occitanie : construire un nouveau Service public régional de l'orientation (SPRO) à l'échelle du nouveau territoire pour proposer une offre de service d'accueil, d'information et d'orientation de proximité, lisible pour le grand public et les professionnels, harmonisée et visant à faciliter la réussite des parcours professionnels. Les acteurs du SPRO sont les interlocuteurs directs des habitants du territoire : ils doivent être outillés pour donner une information rapide, argumentée et fiable.

### **Points positifs**

- la mise en place d'une nouvelle politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation qui proposera un service uniformisé sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics.

**Pour le CESER, il est important que le SPRO puisse offrir des garanties d'impartialité, de gratuité, de respect des règles déontologiques et des services uniformes sur l'ensemble du territoire régional.**

- la labellisation des partenaires du Service public régional de l'orientation avec la définition et l'adoption prochaine d'une nouvelle Charte Régionale de qualité en matière d'information et d'orientation, avec :
  - de nouveaux outils partagés (public/ entreprises) à développer,
  - une animation territoriale à renforcer sur la base d'un réseau régional de type « cité des métiers » ainsi que le déploiement dès 2017 des maisons de la Région.

### **Points à faire évoluer**

- professionnaliser et mettre en synergie les différents acteurs assurant des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement pour qu'ils partagent leurs pratiques et développent une culture commune

**Le CESER encourage fortement la Région à veiller tant à la cohérence des structures entre elles, et notamment l'articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau SPRO, qu'à l'équilibre dans la répartition des financements à destination des publics, selon le niveau de formation.**

**Le CESER se questionne plus particulièrement sur deux points :**

- **quelle formation des personnels des anciennes structures créées par les deux anciennes collectivités régionales (MCEF, etc) pour répondre à leurs nouvelles missions ?**
- **quelle coordination des missions et des supports mise en place avec les autres acteurs de l'orientation, particulièrement le service académique d'information et d'orientation (SAIO), de compétence Education nationale, qui anime et coordonne l'activité des CIO (centres d'information et d'orientation) ?**
- travailler sur les stéréotypes liés à certains métiers afin de favoriser la mixité des publics formés et élargir leurs choix professionnels (hommes/femmes, personne en situation de handicap, etc)

**Le CESER considère que l'information à l'orientation doit pouvoir être faite avec une approche non stéréotypée de sorte à tendre vers une égale possibilité d'emploi dans tous les domaines de la sphère professionnelle. En effet, pour le CESER, il est important que les 87 familles professionnelles soient accessibles à toutes et tous (actuellement, l'emploi des femmes est concentré sur 12 uniquement), comme nous l'avons déjà relevé dans un précédent avis.**

- travailler à une meilleure connaissance du contenu des métiers, encore mal connu par les publics mais également par les acteurs du SPRO (Priorité 8), malgré de nombreuses actions de communication organisées sur le territoire.

A cet effet, la Région envisage que les actions d'information et de communication sur les métiers, les formations et les parcours proposés en région soient concertées et diffusées via notamment des outils et un agenda des manifestations partagés.

- impliquer les entreprises dans le processus d'orientation

Sur ces deux points particuliers, et face aux évolutions et aux mutations du monde économique et du monde du travail, le CESER considère qu'il devient indispensable d'élargir les perspectives de l'orientation et de proposer, le plus tôt possible en amont des décisions des poursuites d'études, au jeune et à sa famille, une vision claire et réaliste de l'ensemble des filières proposées, ainsi que des débouchés professionnels.

**A cet effet, le CESER considère qu'il serait intéressant de profiter de la nouvelle dynamique insufflée par la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO), avec la réorganisation des missions des observatoires régionaux Atouts Métiers et Carif-Oref en synergie avec l'ONISEP, pour travailler de concert, plus régulièrement, avec les personnels responsables de l'information et de l'orientation au sein des établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur, les représentants socio-économiques et particulièrement les branches professionnelles, mais également le personnel enseignant, autour de dispositifs de découverte des métiers et le développement des micro-stages, par exemple. Faciliter l'accès aux stages, qu'ils soient plus ou moins longs, permet aux jeunes de donner un sens concret aux enseignements appris, d'être confrontés à la réalité des métiers et de mieux percevoir des conditions de travail afférentes. Pour le CESER, le stage est un outil au service de l'insertion professionnelle mais aussi, et avant tout, de l'orientation professionnelle car il permet de valider ou non ses choix de formation, de déconstruire certaines représentations ou de se découvrir une passion pour un métier auquel le jeune ne s'était pas intéressé jusque-là, et dans ce cas envisager une réorientation suffisamment tôt.**

A cet effet, le CESER préconise que soit déterminé un lieu ressource organisé, à destination des jeunes et de leurs familles, qui centraliserait l'ensemble des offres de stages et des micro-stages plus particulièrement. Le CESER pense qu'il serait pertinent de s'appuyer sur le réseau AIO (Accueil, information, orientation) tel que développé dans l'ex région Languedoc-Roussillon, en partenariat avec les CIO et surtout les entreprises, *via* les Chambres consulaires par exemple. Sans la sensibilisation et la mise en réseau opérationnelle de ces différents acteurs, la mise en œuvre efficiente du dispositif des stages, surtout les micro-stages, est compromise.

Dans nombre de ses avis traitants de la formation et de l'orientation professionnelles et des jeunes sortants sans qualification ou diplômes de notre système éducatif, le CESER a toujours pu mesurer la forte volonté, de la part de l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux – École, Enseignement supérieur, Entreprises, Associations et tout bénévolat - de collaborer et travailler ensemble dans un seul but commun : accompagner le jeune tout le long de son parcours, élargir son champ des possibles en travaillant, souvent, sur ses représentations et l'autocensure, pour l'amener vers sa réussite personnelle. Nous avons pu constater que localement, et un peu partout sur le territoire national finalement, il existait un engagement fort d'acteurs venant d'horizons que l'on pourrait parfois opposer mais qui, pourtant, travaillent de concert pour la réussite des jeunes de nos territoires, pour plus d'équité sociale et d'égalité de réussite. Le CESER regrette que toutes ces expérimentations efficaces et dynamiques, qui tiennent compte des réalités de terrain, ne soient pas mieux rendues visibles et capitalisées, par les acteurs publics, comme forces de complémentarité et d'accompagnements éducatifs supplémentaires aux côtés de l'apprentissage « classique ». Le CESER souhaiterait que tous ces dispositifs soient, dans un premier temps, recensés, pour que l'on puisse garder la mémoire de ce qui a été fait, et, ensuite, évalués pour être généralisés, lorsque cela sera jugé pertinent, à une plus grande échelle.

## **Orientation n°4 – Impulser une nouvelle gouvernance**

La loi du 5 mars 2014 stipule que les organisations de salariés et d'employeurs représentatives peuvent signer le CPRDFOP<sup>13</sup>, sur la base des documents d'orientations de la Région, de l'Etat et des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP). En Région Occitanie, les membres du CREFOP<sup>14</sup> ont été associés à toutes les phases de concertation, de juin à décembre 2016. Etat, Région et partenaires sociaux partagent la volonté de poursuivre le dialogue engagé.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République [NOTRe] prévoit par ailleurs l'élaboration conjointe Etat/Région d'un autre document stratégique dénommé « Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles » (SRCEOFP), en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

### **Points positifs**

- Etat, Région et partenaires sociaux, soucieux de la performance et de l'efficacité de leurs politiques respectives, décident par ailleurs dans le présent contrat de :
  - créer les conditions d'un dialogue et d'un pilotage de qualité, à l'échelle de la nouvelle région (CREFOP et instances paritaires existantes ou à venir)
  - instaurer une gouvernance quadripartite au sein de la nouvelle association qui sera créée en 2017, à partir de la fusion d' Atout Métiers LANGUEDOC-ROUSSILLON et du Carif-Oref Midi-Pyrénées.
- mise en place d'une culture partagée de l'évaluation, au niveau quantitatif et qualitatif avec des objectifs et des indicateurs pertinents, mesurables, renseignés et partagés.

Cette réflexion sera conduite en lien avec les acteurs du SRDEII et du SRESRI. Des conventions thématiques d'application seront signées avec les partenaires pour formaliser les engagements de chacun. Des schémas rédigés avec les branches professionnelles permettront de préciser, pour les filières porteuses d'emploi en région, et en lien avec les projets de développement économiques, les évolutions à 3 ans en matière d'orientation et de formation professionnelles (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi et formation des salariés) (cf. priorité 1).

**Comme nous l'avons indiqué en préambule de cette contribution du CESER au CPRDFOP, le CESER se réjouit que des indicateurs de résultats et d'évaluation de ces différents schémas aient été pensés en amont de leur mise en place, en précisant que pour le CESER il est important qu'il y ait une évaluation des moyens bien sûr, mais avant tout une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) des dispositifs mis en place. Pour le CESER, cette évaluation des politiques publiques doit être envisagée, réfléchie et construite en amont de la mise en place de ces politiques avec :**

- **un bilan exhaustif de l'ensemble des politiques menées et des actions engagées dans les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,**
- **une analyse fine, au préalable, des besoins et des enjeux pour poser les objectifs à atteindre et les moyens pour y arriver,**
- **une définition des critères et des procédures d'évaluation, dès la phase de construction du projet, qui devront être rigoureuses pour permettre une réelle évaluation, et non un simple état des lieux quantitatif.**

---

<sup>13</sup> A noter que les CPRDFOP des deux Régions ex Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées avaient déjà été signés par la plupart des partenaires sociaux

<sup>14</sup> Installé le 27 avril 2016

Cette démarche d'évaluation doit ensuite être envisagée afin d'interroger, tout au long et à la fin, le ou les écarts entre les résultats atteints et les objectifs initiaux de l'action publique. Cela permettra aussi d'être en capacité de réajuster le dispositif en identifiant les manques ou les lacunes, grâce à des phases d'étapes. Enfin, le CESER rappelle l'importance de communiquer et diffuser plus largement les évaluations produites.

Pour le CESER, l'organisme d'évaluation qui sera choisi par la Région devra répondre à des critères de qualité et d'indépendance. A cet égard, le CESER considère que le CREFOP, en tant qu'instance de concertation des acteurs principaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (Etat- Région- Partenaires sociaux), doit pouvoir être le lieu où serait construite, débattue et réinterrogée la politique d'évaluation du CPRDFOP, telle que décrite précédemment. Il s'agit là d'un exercice ambitieux et complexe, le CESER en est tout à fait conscient ; pour autant, le CESER a toujours crû au rôle et aux missions du CREFOP (anciennement CCREFP), comme véritable clé de voûte de la concertation et de la coordination de l'ensemble des acteurs du système de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles et ce même si le système mis en place est perfectible, comme nous le développons dans la partie « Points à faire évoluer » ci-après.

#### **Points à faire évoluer**

- Cette « large concertation » impulsée en région par les différents acteurs cités précédemment doit permettre de porter la même ambition et les mêmes messages dans les différentes instances régionales ou infrarégionales mobilisées sur les questions d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

Le CESER constate une évolution positive dans la gouvernance de la politique régionale en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Toutefois, le CESER émet quelques réserves quant à la « large concertation » telle qu'inscrite dans le texte considérant que des améliorations peuvent être apportées au mode d'organisation actuel pour évoluer vers une véritable gouvernance quadripartite et un réel partage des processus de réflexion et décisionnel avec les partenaires sociaux, en leur donnant les moyens et les délais nécessaires pour faire face aux changements et à l'appropriation des documents de travail stratégiques. En ce sens, le CESER considère que la réorganisation des missions des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, que sont Atouts Métiers et Carif-Oref, est un début encourageant mais pas suffisant.

#### **Points manquants**

Le CESER tient à insister auprès de l'exécutif régional sur les deux points suivants :

- le suivi et la lisibilité des politiques régionales, notamment sur l'utilisation des fonds publics et la répartition secteur public/ secteur privé, notamment dans le domaine de l'apprentissage.
- eu égard à la raréfaction des finances publiques et donc des ressources mais aussi à l'imbrication de l'ensemble de ces schémas régionaux (CPRDFOP, SRDEII, SRESRI et SRCEOFP) il est important pour le CESER que l'exécutif régional puisse lister les politiques régionales prioritaires, ainsi que les moyens financiers alloués.

## **Conclusion**

**Pour conclure, le CESER souligne que dans ce CPRDFOP est affirmée une ambition politique forte de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée, qui a associé de nombreux acteurs territoriaux, proches du terrain. Le CESER remarque, par ailleurs, que les ressources à mobiliser - en termes de financements, de structures et de personnels - seront tout aussi importantes pour mener à bien cette politique ambitieuse, déclinée sous forme de fiches actions, au plus proche du terrain et de l'ensemble de nos concitoyens d'Occitanie.**

**Si la réduction des financements de l'Etat en faveur du financement des politiques de formations professionnelles entraîne inéluctablement une baisse forte des ressources des Régions pour mener à bien ces politiques, le CESER estime que les populations les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi doivent rester un public prioritaire dans ces politiques de formation et d'orientation professionnelles.**

**EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>er</sup> COLLÈGE

**M. Bernard MOREAU** pour le Collège 1

### 2<sup>ème</sup> COLLÈGE

**Mme Elisabeth ROBUSTELLI** pour la CGT  
**M. Pierre GLAMEAU** pour la CFDT

---

Suffrages exprimés : 199

**Pour : 171**  
**Abstentions : 28**

Avis adopté



## Intervention de Monsieur Bernard MOREAU

---

### Pour le Collège 1

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région Occitanie,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les élus et administratifs,  
Mes chers collègues,

Les membres du Collège 1 ont été particulièrement attentifs aux mesures en faveur de l'emploi, la formation professionnelle et apprentissage.

Plus de 95 % des entreprises sont des TPE/PME qui représentent la richesse économique et sociale de notre région et garantissent la vie de nos territoires ruraux et montagnards.

Aussi, l'apprentissage reste pour nos entreprises une valeur fondamentale pour la garantie d'une formation diplômante aboutissant à un emploi durable dans 80 % des cas.

Le nombre d'apprentis dans notre région a légèrement augmenté; de nouvelles sections se sont ouvertes avec des formations permettant d'accéder à des niveaux supérieurs jusqu'au diplôme d'ingénieur, ce qui est une belle réussite et valorise le secteur de l'apprentissage. Pour autant, dans le secteur des métiers des entreprises de l'économie de proximité et notamment en niveau 5, le nombre d'apprentis baisse dans des proportions inquiétantes. L'entrée en apprentissage pour ce niveau permet à tous les jeunes, qui ne souhaitent ou ne peuvent accéder à de longues études, de franchir malgré tout par la voie de l'apprentissage les différents niveaux qui leur permettront de s'épanouir voire de reprendre ou de créer leur entreprise. Nous devons nous mobiliser pour ces jeunes qui garantiront demain la survie de nos TPE/PME et de leur richesse métier.

Ces entreprises devront être soutenues car leur manque de visibilité économique, n'est pas de nature à favoriser l'embauche de ce type de contrat, car en cas d'erreur de casting, sur le plan social et juridique, il y a un quasi impossibilité de rompre le contrat d'apprentissage. Pourtant il existe des solutions pour rassurer et anticiper les ruptures:

-des stages de découverte des métiers en partenariat avec les CFA, les GEIQ (Groupements d'employeurs par l'insertion et la qualification) dont les salariés, qui sont des conseillers en insertion professionnelle, évaluent, détectent et solutionnent les freins à l'emploi, orientent et suivent les jeunes au sein des entreprises.

Aussi nous apprécions l'effort financier de 6 millions d'euros pour mieux accompagner les apprentis et leur famille, avec le souhait de la prise en compte de ces solutions, pour permettre la facilité d'accès à l'apprentissage mais aussi d'en revaloriser l'image.

Le budget significatif de 24 millions d'euros permettra de mener des actions cohérentes pour la mobilisation des entreprises.

Le développement de l'offre de formation et la réussite des parcours en CFA, ce troisième pilier incontournable dans ce plan ambitieux de développement de l'apprentissage, est à ce jour une orientation majeure, mais sans réelle prise en compte financière des moyens consacrés aux acteurs de l'apprentissage que sont les Centres de Formation d'Apprentis.

En effet les conventions quinquennales (période 2012 /2016) viennent d'être prorogées unilatéralement jusqu'en décembre 2018 sans remise à niveau du financement, alors que dans le même temps, la situation financière des Centres de Formation s'est sensiblement détériorée.

Ce contexte difficile impose une concertation urgente entre la région et les gestionnaires de CFA pour donner les moyens de maintenir des conditions de formation susceptibles de garantir la réussite de tous les

jeunes que nous accueillons et que nous formons dans nos centres. Nous devons également apporter une réponse satisfaisante par conséquent structurée et humaine à la problématique de mineurs étrangers en apprentissage ce qui demandera voire exigera des moyens dédiés pour proposer des parcours adaptés à ce public.

Je remercie le collège 1, le président, le travail de la Commission 7 et son secrétariat.

**Le collège 1 votera cet avis.**

J'ai été très heureux durant ces quelques années de collaborer aux travaux enrichissants du CESER et vous remercie mes chers collègues pour votre investissement participatif.

Merci de votre attention.

## Intervention de Madame Elisabeth ROBUSTELLI

---

### Au nom de la CGT

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les élus et administratifs,  
Mes chers collègues,

Nous avons bien noté la volonté de « faire de l'apprentissage un levier pour la croissance des entreprises et une voie de formation d'excellence ».

La CGT n'a rien par principe contre l'apprentissage. Mais elle considère que cette voie est actuellement une voie concurrentielle à la voie sous statut scolaire. Cette concurrence est exacerbée et idéologique, sans qu'aucun bilan pédagogique sérieux ou d'efficacité ne soit fait.

La CGT considère que les deux voies doivent être complémentaires, que la voie scolaire est la voie à privilégier pour la formation professionnelle initiale. Chaque jeune doit donc pouvoir d'abord et avant tout avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Il est assez inquiétant que les lycées professionnels ne soient pas cités par la Région.

Par ailleurs, la CGT considère nécessaire un travail sur le décrochage scolaire. Mais, nous ne pensons pas que la voie professionnelle soit LA solution au décrochage scolaire. D'ailleurs, présenter l'apprentissage ou plus largement la voie professionnelle comme une solution miracle contre l'échec scolaire, porte en lui-même une vision de la voie professionnelle comme voie de relégation.

Enfin, la CGT rappelle que l'apprentissage reste une condition d'accès à l'emploi. Tout le discours sur les « compétences » ou « l'employabilité » masque les vrais enjeux. La CGT est attachée aux qualifications et à des propositions concrètes pour développer l'emploi.

Il convient que chacun assume ses responsabilités : l'Etat dont la mission reste jusqu'à nouvel ordre de s'occuper de l'emploi, la région dont la compétence de droit commun prioritaire est la formation avec consultation des partenaires sociaux.

Nous rappelons notre souhait de création d'un groupe de travail au sein du CREFOP dont la mission serait de définir une véritable gouvernance quadripartite qui permettrait de passer à une coopération réelle favorisant la légitimité et la reconnaissance de tous les acteurs tels que définis dans la Loi, dont les partenaires sociaux.

Le projet d'avis prend en compte de véritables avancées mais de nombreuses lacunes demeurent.

**Le groupe CGT s'abstiendra.**



## Intervention de Monsieur Pierre GLAMEAU

---

### Au nom de la CFDT

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région Occitanie,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la loi du 7 août 2015, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance est composée de trois schémas, le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

En parallèle, les services de l'Etat ont déterminé la Stratégie régionale de l'emploi (SRE).

Puis, un nouveau document stratégique « Stratégie régionale coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles » (SRCEOFP) s'appuie à la fois sur le CPRDFOP et sur la SRE.

Dans son avis sur le CPRDFOP, le CESER s'est intéressé uniquement aux quatre orientations et aux dix priorités de ce plan sans entrer dans le détail des trente-trois fiches-actions qui les déclinent.

A côté des points positifs, il relève quelques points manquants, comme :

- les grandes difficultés spécifiques que rencontrent les femmes pour retrouver un emploi ;
  - le fait que l'ESS (Economie sociale et solidaire) présentée comme une priorité générale n'apparaisse pas clairement dans l'ensemble du texte ;
  - la référence précise à la situation de l'illettrisme et de l'analphabétisme dans la région ;
- une politique volontariste d'éducation à l'EEDD (Education à l'environnement et au développement durable), en particulier vis-à-vis des lycéens ;
- la nécessité d'avoir un suivi et une lisibilité des politiques régionales, notamment sur l'utilisation des fonds publics.

La CFDT tout en considérant les avancées apportées dans la gouvernance, en particulier, par l'association des partenaires sociaux à la mise en place de certaines fiches-actions regrettent cependant d'abord que les ateliers territoriaux n'aient pas eu lieu sur les deux plus importants territoires de la région Occitanie, à savoir les deux Métropoles, pour lesquelles un volet métropolitain a été construit uniquement par la Région et la Métropole ; ensuite que la présence des partenaires sociaux ne soit pas prévue dans les futures Maisons de la Région.

**La CFDT votera cet avis.**



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**31 janvier 2017**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION  
(SRESRI)**

Avis adopté

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
(SRESRI)**

**EXPLICATIONS DE VOTES**



**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LE SCHEMA REGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
(SRESRI)**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 202

**Pour : 198**

**Absentions : 4**

**Rapporteur : Alain RADIGALES**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Cet Avis a été élaboré par les Commissions :

et

**« Transfert-Innovation-Valorisation  
de la Recherche »**

**« Enseignement Supérieur  
Recherche »**

***Le Bureau***

***Le Bureau***

**Président**

Alain RADIGALÈS

**Président**

Gérard MATHERON

**Vice-Présidente**

Ghislaine GIBELLO

**Vice-Présidente**

Cécile HA MINH TU

**Secrétaire**

**Marielle GAUDOIS**

**Secrétaire**

Belkacem MOUSSAOUI

***Les membres***

***Les membres***

Hubert AÏT LARBI

Ludovic ARBERET

Philippe AUGE

Sylvie BORIOS-NALE

Elvire DE ALMEDIA LOUBIERE

Patrick DELFAU

Claude DUPUY

Eric FOUILLOT

Virginie GALLIGANI

Hélios GONZALO

Patric GREZE

Chantal GRIN

Gaëlle KEDDIDECHE

Marie-Agnès LARRIBAU

Michèle MARIN

Paul-Louis MAURAT

Gérard OMER

Philippe PATITUCCI

Anne PREZEWOZNY

Gérard RAMOND

Pierre REQUIER

Isabelle RICO-LATTES

Bruno SIRE

Claude AÏQUI-REBOUL

Benjamin ASSIE

Philippe AUGE

Gilles BESSON

Serge CAMBOU

Hélios GONZALO

Christelle JOURNET

Christelle KIRCHSTETTER

Muriel LARGUIER

Yannick LE QUENTREC

Michèle MARIN

Nathalie NAVARRO

Anne PERRIN

Patrick ROUX

Michel COLOM

André CORRIGES

Alain DI CRESCENZO

Philippe DOMY

Pierre GACHES

Thomas PORTES

Yvelise POUDEVIGNE

Brigitte PRADIN

Anne PRZEWOZNY

Alain RADIGALES

Dominique RAMONDOR

Isabelle RICO-LATTES

Bruno SIRE



## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE VISIBLES ET ATTRACTIFS AU NIVEAU REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL : UNE POLITIQUE DE SITE UNIVERSITAIRE POUR L'OCCITANIE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. PRIORITE 1 : ELEVER NOS INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE A UN NIVEAU INTERNATIONAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE... 3</b>	
<b>1.2. PRIORITE 2 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LA COOPERATION INTERNATIONALE.. 4</b>	
<b>2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REDUIRE LES INEGALITES, FAVORISER LA REUSSITE ET L'ACCES A L'EMPLOI.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER UN ACCES EQUITABLE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. PRIORITE N°2 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU SUCCES DES ETUDIANTS.....</b>	<b>5</b>
<b>2.3. PRIORITE N°3 : DEVELOPPER LE NUMERIQUE, LES PEDAGOGIES INNOVANTES ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI .....</b>	<b>6</b>
<b>3. ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : PLACER LES SCIENCES AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ, SE MOBILISER POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....</b>	<b>8</b>
<b>3.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER LE RESSOURCEMENT DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>8</b>
<b>3.2. PRIORITE N°2 : RENFORCER LE TRANSFERT DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>9</b>
<b>3.3. PRIORITE N°3 : APPUYER LES PARCOURS DE VALORISATION ET D'INNOVATION</b>	<b>10</b>
<b>3.4. PRIORITE N°4 : PARTAGER LES SAVOIRS.....</b>	<b>10</b>
<b>4. ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : PILOTAGE REGIONAL ET CONTRACTUALISATION .....</b>	<b>11</b>
<b>FICHES D' ACTIONS.....</b>	<b>11</b>



## INTRODUCTION

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les Régions en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), pour la période 2017-2020.**

Le CESER souhaite tout d'abord saluer le travail conséquent de la Région et de ses partenaires, ainsi que la large ouverture au dialogue qui ont présidé à l'élaboration du SRESRI. Le CESER apprécie en effet la méthodologie d'élaboration et de concertation des acteurs de la recherche via la réalisation d'un diagnostic territorial, la tenue d'ateliers thématiques en région, et un site web dédié à la consultation publique.

Cela étant, à la différence du SRDEII, qui a permis au CESER de faire part de ses observations à la Région, dès la fin du mois de décembre 2016, en amont de sa diffusion, le CESER regrette de ne pas avoir eu connaissance du projet de SRESRI avant le 18 janvier 2017.

Le CESER soutient la Région quand elle affirme que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), y compris sociale, constituent des **éléments fondateurs et moteurs de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance.**

Ainsi, le CESER note une bonne articulation du SRESRI avec le SRDEII et le CRPDFOP, avec les deux CPER et les Programmes Opérationnels européens des deux anciennes régions Languedoc – Roussillon et Midi – Pyrénées, qui se poursuivent jusqu'en 2020.

### **QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

La Région présente le SRESRI au travers de quatre Orientations Stratégiques, déclinées en Priorités et en fiches d'actions.

Le CESER prend acte avec satisfaction de cette méthode d'écriture du SRESRI qui s'apparente à celle d'un Programme Opérationnel européen régionalisé, ce qui en facilite la lecture, et sa mise en œuvre, en particulier au regard des fiches d'actions qui définissent notamment les bénéficiaires de chaque action et les indicateurs d'évaluation.

Le CESER entend suivre cette présentation pour établir son Avis sur le projet de SRESRI.



## **1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 - DEVELOPPER DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE VISIBLES ET ATTRACTIFS AU NIVEAU REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL : UNE POLITIQUE DE SITE UNIVERSITAIRE POUR L'OCCITANIE.**

### **1.1.PRIORITE 1: ELEVER NOS INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE A UN NIVEAU INTERNATIONAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Le CESER partage le constat, la vision politique et les objectifs fixés dans cette priorité, relative aux opérations d'infrastructures immobilières et d'équipements dans les métropoles, mais aussi dans les villes universitaires d'équilibre. **Il reste en effet, attaché au développement d'une politique de sites de proximité dynamique**, en raison du rôle incontestable que jouent ces sites dans l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur (l'offre de master devant être pensée en lien avec la Recherche), en particulier pour les jeunes issus de milieux défavorisés. **Le CESER demande, dès lors, de pouvoir siéger dans tous les Conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.** Il convient aussi de conforter les orientations qui étaient programmées et qui engagent les partenariats de l'Etat, portés par les établissements et les territoires. Il recommande un examen bienveillant de la Région sur les projets issus des conventionnements pluriannuels en cours, en particulier dans l'ex région Languedoc – Roussillon.

Le CESER se félicite de la négociation menée par la Région pour **rendre éligible au FEDER régional des opérations immobilières au profit des sites universitaires en région, avec des aides spécifiques pour les infrastructures de transfert de technologie**<sup>1</sup>. Il attire néanmoins l'attention sur la responsabilité en tant qu'Autorité de gestion des Programmes européens régionalisés, qui incombe désormais à la Région. Cette dernière doit donc, en partenariat avec les services de l'Etat qui les géraient précédemment, acquérir le savoir-faire nécessaire à une gestion efficace et efficiente de ces fonds, en particulier au regard des règles régissant le FEDER et la mise à disposition des financements (risque de remboursements à la Commission Européenne, voire de dégagement d'office). La Région doit se positionner de manière pro-active afin d'aider à la constitution des dossiers, d'accompagner les maîtres d'ouvrage et de suivre la réalisation des projets, en ayant le souci de faire émerger des projets suffisamment matures et structurants, qui feront jouer l'effet de levier des cofinancements nationaux et locaux.

**Enfin, le CESER s'interroge sur l'équité de traitement entre les dossiers FEDER des deux anciennes régions**, dans la mesure où la gestion des Programmes Opérationnels FEDER-FSE, est distincte et différente entre les territoires de l'ex- Midi-Pyrénées et de l'ex-Languedoc-Roussillon jusqu'en 2020. Cette dichotomie nécessite une harmonisation fine dans le suivi des stratégies des établissements.

---

<sup>1</sup> Régime UE d'encadrement des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI), approuvé en 2010 et modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2015

## **1.2.PRIORITE 2 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Le CESER estime que cette ambition nécessite de **définir une véritable stratégie géopolitique**, comportant une priorisation des zones internationales de coopération à privilégier.

Ensuite, au regard des ambitions affichées en matière de visibilité internationale des acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **le CESER considère que les outils proposés dans le SRESRI sont incomplets**. Le rayonnement international est fonction de la visibilité dans les classements internationaux et se mesure aussi à l'aune du nombre de candidats de valeur qui souhaitent venir enseigner, mener des recherches ou étudier sur tel ou tel site. Or d'une part, la signature unique de chacune des ComUEs paraît être une réponse partielle à cet égard.

Le travail sur le rayonnement international doit aussi être mené de manière directe avec les différents établissements d'enseignement supérieur (universités, Ecoles...) qui, de par leurs domaines de formation et de recherche mais également en raison de leurs stratégies propres, peuvent initier des politiques et actions internationales spécifiques. D'autre part, le CESER demande à la Région de mettre en place des moyens efficaces pour attirer les meilleurs chercheurs internationaux et leurs équipes, et favoriser l'installation de ces chercheurs et de leurs familles en Occitanie.

Le CESER tient également à souligner que **le rôle de la Région en faveur de la visibilité internationale des acteurs de l'ESRI doit s'inscrire en cohérence avec les politiques d'autres partenaires**, au premier rang desquels figurent l'Etat, les établissements, mais aussi l'Union Européenne.

## **2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 - REDUIRE LES INEGALITES, FAVORISER LA REUSSITE ET L'ACCES A L'EMPLOI**

### **2.1.PRIORITE N°1 : FAVORISER UN ACCES EQUITABLE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN OCCITANIE**

Le CESER mène actuellement une autosaisine sur le thème de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie, expression préférée à «équité». Il transmettra ses préconisations à la Région après avoir voté cet avis, à l'automne 2017.

Cependant, le CESER a déjà eu l'occasion d'exprimer son soutien au développement de formations universitaires dans les villes universitaires d'équilibre. Si les sites délocalisés sont particulièrement importants au niveau licence, le lien avec une recherche de qualité est indispensable pour les masters ; l'expérience de l'Institut National Universitaire Champollion démontre qu'il est tout à fait possible d'y proposer aussi des masters, adossés à des activités de recherche académique reconnues, sur des niches particulières.

Le CESER remarque en outre que l'orientation du lycéen, puis de l'étudiant, fait intervenir de nombreux interlocuteurs et une information foisonnante, qui vont entraîner le sentiment pour le jeune d'être un peu «perdu» s'il n'a pas de projet professionnel bien établi. Il risque alors de s'orienter dans une voie qu'il n'aura pas réellement choisie. D'une façon générale, élèves et étudiants identifient mal les prérequis nécessaires pour suivre tel ou tel cursus dans le supérieur. **Aussi, le CESER estime qu'un partenariat avancé avec les proviseurs et des professeurs référents dans les lycées, pour travailler sur le continuum Bac -3 / Bac +3, est une piste d'amélioration intéressante.** Par la suite, le soutien aux dispositifs en faveur des étudiants n'ayant pas l'ensemble des prérequis nécessaires ou se trouvant en situation d'échec ou de décrochage est indispensable, afin de permettre aux jeunes de reconstruire un parcours cohérent. Il s'agit par exemple de **semestres de remédiation ou encore de passerelles entre formations**, en réponse aux motivations de certains étudiants, passerelles qui peuvent se révéler être un atout précieux en termes de mobilité intellectuelle et, in fine, d'employabilité. Le CESER n'ignore pas, néanmoins, que cette problématique prégnante de l'orientation des étudiants relève principalement de la responsabilité de l'Etat.

### **2.2.PRIORITE N°2 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU SUCCES DES ETUDIANTS**

Le CESER reconnaît que les conditions de vie et d'études, corrélées à l'origine sociale, accentuent les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est du logement, en dépit d'un important parc géré par les CROUS, les besoins restent élevés, particulièrement dans les métropoles. Par conséquent, le CESER regrette que les réhabilitations de cités universitaires des CROUS progressent à un rythme assez lent. De plus, il incite la Région à ne pas limiter son intervention à des rénovations énergétiques, mais à soutenir des réhabilitations globales.

Le CESER souligne également que l'alimentation déficiente d'un nombre significatif d'étudiants est l'une des premières préoccupations sanitaires parmi ce public. Une offre de restauration de qualité à tarif modique s'avère donc importante. Aussi, le CESER invite la Région à abonder l'aide des CROUS à la restauration.

Le CESER a aussi constaté que le passage de l'état de lycéen à celui d'étudiant peut s'avérer difficile pour des raisons culturelles. De fait, l'accès à la culture (pouvoir aller au spectacle, à des expositions, pouvoir / avoir l'habitude de se rendre en bibliothèque, etc) est limité dans certains milieux. C'est pourquoi le CESER regrette qu'aucun dispositif ne soit prévu au bénéfice de l'accès à la culture des étudiants ou en termes de soutien financier aux actions initiées en la matière dans les établissements d'enseignement supérieur.

**Par ailleurs, le CESER salue la volonté de la Région d'aligner le montant des bourses des formations sanitaires et sociales sur celui des bourses de l'enseignement supérieur, gérées par les CROUS.**

Le CESER soutient la politique qu'entend mener la Région en faveur de la mobilité internationale des étudiants, en complément des bourses Erasmus + de l'Union Européenne ou de l'Aide à la Mobilité Internationale de l'Etat, destinée aux boursiers sur critères sociaux.

### **2.3.PRIORITE N°3 : DEVELOPPER LE NUMERIQUE, LES PEDAGOGIES INNOVANTES ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI**

Le CESER approuve le lancement d'un Appel à Projets régional expérimental à destination des IUT, visant à permettre la réalisation de programmes de pédagogies innovantes. La formule retenue pour ce dossier, l'Appel à Projets, présente l'avantage de préserver une certaine ouverture et une certaine souplesse dans l'appréciation des projets, ce qui est un réel atout s'agissant d'actions innovantes.

**Enfin, le développement de l'alternance dans le supérieur (apprentissage ou contrat de professionnalisation), à tous les niveaux de formation, est également un véritable enjeu pour le CESER.** Son Bureau a ainsi approuvé le 5 décembre 2016, une note de synthèse portant sur la promotion de l'alternance dans l'enseignement supérieur en Occitanie. Par courrier en date du 16 décembre, son Président Jean-Louis CHAUZY l'a transmise à la Présidente de Région, Carole DELGA, en tant que première contribution à la réflexion du CESER à la Stratégie Régionale pour la Croissance et l'Emploi.

Souvent en effet, l'alternance constitue le premier lien entre les entreprises et les établissements de formation, notamment les universités. Bien que le suivi d'un cursus supérieur en alternance exige une très grande motivation des candidats, il présente des atouts indéniables pour ceux-ci. En particulier, les alternants sont rémunérés. Or le coût des études peut constituer un frein à l'accès au supérieur, malgré les aides sociales dont bénéficient certaines catégories d'étudiants. Les autres avantages recensés pour les alternants sont la conjugaison de connaissances académiques et d'une expérience de terrain, le bénéfice d'un tutorat, la préparation à l'insertion professionnelle, à l'heure où le chômage des jeunes en Occitanie atteint des niveaux préoccupants. Le CESER remarque que le SRESRI souligne à juste titre l'intérêt de l'alternance dans les niveaux supérieurs de formation en réponse à la problématique de transmission-reprise des petites entreprises qui se pose avec acuité en région.

Aujourd'hui, l'alternance dans le supérieur connaît un véritable essor, qui conduit les établissements à structurer / étoffer leur offre. S'agissant plus spécifiquement de l'apprentissage, le CFA de l'enseignement supérieur, créé au sein de la ComUE-LRU, mais porté par l'université de Montpellier pour le compte des établissements membres, s'inscrit pleinement dans la dynamique visant à faciliter l'accès à l'apprentissage dans le supérieur et à diffuser la culture de l'alternance au sein des établissements de formation supérieure en Occitanie ; sur l'académie de Toulouse, le mouvement a été amorcé et tend vers ce même objectif stratégique.

Au vu des atouts indéniables de l'alternance, mais aussi des freins qui limitent son développement dans le supérieur, le CESER a émis des préconisations articulées autour de cinq axes, qu'il tient à rappeler dans le présent avis :

- 1/ Mieux connaître, valoriser et faciliter l'accès à l'alternance dans le supérieur en Occitanie.
- 2/ Poursuivre la stratégie des pouvoirs publics régionaux en faveur du développement de l'alternance dans les niveaux de formation supérieurs.
- 3/ Accompagner les entreprises, les branches professionnelles et leurs organisations représentatives.
- 4/ Diffuser la culture de l'alternance au sein des établissements de formation.
- 5/ Proposer des contenus et des modalités d'organisation des formations innovants.

### **3. ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 - PLACER LES SCIENCES AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ, SE MOBILISER POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**

#### **3.1. PRIORITE N°1 : FAVORISER LE RESSOURCEMENT DE LA RECHERCHE**

Le CESER apprécie le soutien de la Région en la matière, et note une bonne articulation avec les domaines de spécialisation intelligentes (SRI) négociés avec la Commission européenne dans chaque programme Opérationnel des deux anciennes Régions, afin d'avoir un effet levier des crédits FEDER, optimal.

Cette Orientation se décline en trois actions :

1. Augmenter les capacités de ressourcement des laboratoires.
2. Favoriser l'interdisciplinarité et l'intégration des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans les projets.
3. Encourager l'innovation sociale.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les **partenariats Laboratoires – Entreprises, de développer l'innovation y compris sociale, et les transferts technologiques**, toutefois il considère jusqu'à présent, que les modalités et les critères d'éligibilité aux Appels à Projets n'ont pas été suffisamment clairs et transparents. Ils sont généralement peu connus des entreprises, en particulier des TPE et PME, il en est de même pour les plateformes de recherche et d'innovation ouvertes aux entreprises. Une communication et un accompagnement ciblés et appropriés doivent être mis en place par la Région.

**Concernant les CRITT et les plateformes technologiques des lycées**, outre la nécessité de les répertorier dans toute la région Occitanie, le CESER demande à la Région de mettre en place un « inter CRITT » à l'image de celui de Toulouse pour l'ex région Midi-Pyrénées et de l'étendre à toute la nouvelle région afin de favoriser une réelle coordination, voire une coopération entre ceux-ci.

Le CESER est tout à fait favorable à une approche de la Recherche et de **l'Innovation interdisciplinaire** de manière à favoriser l'innovation à la croisée des filières industrielles stratégiques (fertilisation croisée) et à intégrer les SHS.

Ainsi, le CESER représenté par deux membres, au sein du **Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique (CCRRDT)** de la Région, préconise des thématiques d'Appels à Projets cohérentes avec les domaines prioritaires des deux SRI mais aussi interdisciplinaires.

**Concernant l'innovation sociale telle que présentée dans le Schéma, le CESER ne peut accepter de limiter celle-ci à la seule Economie Sociale et Solidaire, qui certes est un modèle économique à part entière, mais qui ne peut être confondu avec l'innovation sociale.**

Le CESER demande à la Région de prendre en compte l'innovation dans toute son acception y compris sociale, telle que définie ci-après.

Dans son Avis sur « L'innovation en Midi – Pyrénées »<sup>2</sup>, le CESER a défini l'innovation sociale ainsi : Si la terminologie « innovation sociale » apparaît souvent dans les réflexions, telles les questions de développement local, l'acquisition de nouveaux droits sociaux ; on ne trouve pas de définition partagée pour l'innovation sociale, et les frontières entre types d'innovations restent floues.

---

<sup>2</sup> Assemblée Plénière du 20 octobre 2010

L'innovation sociale fait cependant partie du vaste domaine de l'innovation, largement structuré et dominé par l'innovation technologique. Elle est à la fois le résultat et le processus transformant une ou des idées en réalisations concrètes dans une vaste étendue ; nouvelles pratiques, organisations, services, de nouveaux droits (congrés payés, retraite à 60 ans,.....), mais aussi nouvelles institutions de protection sociale.

Comme toutes les innovations, l'innovation sociale est caractérisée, tout d'abord par son caractère novateur ou hors normes ; il s'agit bien d'élaborer des réponses nouvelles à des maux (de la société, de l'entreprise), à des enjeux et des besoins sociaux non ou mal satisfaits, besoins qu'elle aura souvent contribué à générer ; mais elle se distingue des innovations technologiques, économiques ou commerciales, notamment par ses intentions et ses modalités.

- **L'objectif général poursuivi est de favoriser le mieux-être des individus et des collectifs** ; il vise encore à répondre à des enjeux que le marché n'aborde pas comme la création d'emplois durables (dans les quartiers populaires, les zones rurales ou les bassins d'emploi en reconversion), ou l'extension de droits sociaux (comité d'établissement inter – entreprises)...
- **Quant à ses modalités** : elles proviennent généralement de modes de relations, modes de participation, de collaborations ou coopérations, de négociations, entre acteurs, organisations ou communautés de la société. Elle s'appuie sur des collectifs d'acteurs, existant préalablement ou bien se construisant dans le cadre du processus d'innovation, mais aussi de proximité de valeurs, de dialogue ou sur les territoires.

**L'innovation sociale en entreprise**<sup>3</sup> procède des acteurs sociaux dont elle renforce le rôle et la place. Elle doit résulter d'une co-construction, entre acteurs de(s) l'entreprise(s) et du territoire auxquels peuvent s'associer scientifiques et chercheurs, en Sciences Humaines et Sociales (SHS) notamment.

Elle présuppose l'instauration d'un véritable dialogue social, entre des partenaires égaux en droit, de l'entreprise, du territoire de référence.

Dans les entreprises, « les innovations non technologiques sont essentielles et accompagnent les innovations technologiques. Les changements organisationnels constituent la composante de l'innovation la plus fréquemment répandue. Elle revêt deux formes ; nouveaux mode de fonctionnement de l'entreprise et modifications dans l'organisation du travail »<sup>4</sup>.

### **3.2.PRIORITE N°2 : RENFORCER LE TRANSFERT DE LA RECHERCHE**

Le CESER est favorable au développement des Plates-formes de recherche ouvertes aux entreprises, en particulier pour les TPE et les PME qui n'ont pas les moyens d'expérimenter en interne leurs innovations et leur transfert en vue d'une mise sur le marché du produit ou du service. Toutefois il faut éviter la politique du « mille feuille » à la française, ce qui nécessite un recensement de ce qui existe et un accompagnement individualisé des entreprises.

---

<sup>3</sup> Sources CRISES [www.crisis.uqam.ca](http://www.crisis.uqam.ca) – Collection études théoriques – no ET0314 Qu'est-ce que l'innovation sociale ? Julie CLOUTIER (Université du Québec à Montréal)

<sup>4</sup> Rapport de la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie 2009 - p. 120

**Le CESER rappelle donc la nécessité de mettre en place des dispositifs simples, lisibles et accessibles aux TPE et PME de type « guichet unique »** et soutient la Région qui a demandé « un effort aux Agences Régionales ». Cela étant, le CESER n'ignore pas que Madeeli, présidée par la Présidente de Région fait de l'ingénierie de projets en particulier dans le domaine de l'innovation (pré-diagnostics, recherche de financements...) au moment où la Région se dote également d'un service d'ingénierie de projets.

### **3.3.PRIORITE N°3 : APPUYER LES PARCOURS DE VALORISATION ET D'INNOVATION**

**Concernant les Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologie (SATT)**, de nature commerciale, le CESER a noté, dans le cadre de son autosaisine en cours sur « La contribution des Pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional », de grandes différences entre les SATT AxLR et TTT. La première étant dotée d'un portefeuille important de brevets et d'un fonds de maturation de plusieurs M€ alors que la seconde semble moins correspondre à la demande des entreprises de l'ex - région Midi-Pyrénées. Ainsi, le CESER est favorable à l'entrée de la Région dans le Capital des SATT mais restera attentif aux modalités proposées par l'Etat.

### **3.4.PRIORITE N°4 : PARTAGER LES SAVOIRS**

**La Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)** est un vrai besoin de société qui a des difficultés à appréhender les sciences et l'innovation comme source de progrès. La Région qui en a la compétence légale depuis janvier 2014, doit agir plus fortement sur sa diffusion pour favoriser la compréhension, l'acceptabilité sociétale des innovations, en particulier auprès des plus jeunes et des lycéens. L'objectif étant aussi, de permettre de susciter des vocations scientifiques.

## **4. ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 - PILOTAGE REGIONAL ET CONTRACTUALISATION**

Cette Orientation contient deux Priorités :

- 1. Contractualiser pour donner une visibilité sur l'avenir**
- 2. Ancrer le pilotage régional sur des partenariats renforcés**

Cette Orientation est destinée à articuler tous les Comités de Pilotage existants, CPER, Programmes européens des deux anciennes régions Languedoc – Roussillon et Midi - Pyrénées et leur Stratégie de Spécialisation Intelligentes (SRI), Conseils de sites Universitaires...

Le CESER rappelle son attachement à une bonne articulation des politiques publiques. Il demande en particulier à être membre de tous les Conseils des instances ou établissements présents sur les différents sites.

### **FICHES D' ACTIONS**

Comme indiqué ci-dessus, les « fiches d'actions » permettent une bonne visibilité des critères d'éligibilité pour les bénéficiaires. Le CESER note cependant que les indicateurs de réalisation, permettant le suivi de l'action mise en œuvre et son évaluation, sont très vagues et reposent sur une analyse quantitative.

**Le CESER estime qu'il est important dès l'instruction, au cours de la mise en œuvre d'un projet, et au moment du paiement du solde financier final, de vérifier que celui-ci respecte les critères du Développement Durable : Economique, social et environnemental, pour les générations futures.**



**EXPLICATIONS DE VOTE**



## **EXPLICATIONS DE VOTE**

**Monsieur Serge CRABIE, membre du 1<sup>er</sup> COLLEGE** intervient à titre personnel

**2<sup>ÈME</sup> COLLEGE**

**Madame Dominique RAMONDOU** pour la FSU

---

**Suffrages exprimés : 202**  
**Pour : 198**  
**Abstentions : 4**

Avis adopté



## Intervention de Monsieur Serge CRABIE

---

membre du 1<sup>er</sup> COLLEGE intervient à titre personnel

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je n'avais pas prévu d'intervenir, tout d'abord je voudrais saluer le travail qui a été fait. J'interviens parce que je voudrais rappeler à cette assemblée que l'enseignement supérieur ne concerne pas que les lycées. Nous avons créé nous, au niveau de l'artisanat, l'Université des Métiers de l'Artisanat en région Midi-Pyrénées, nous en sommes à notre troisième session de Licence professionnelle niveau 2 avec Champollion Albi.

Quand on dit aujourd'hui que l'on veut tirer la formation par le haut, cela passe par des niveaux supérieurs. En deux minutes, je voudrais vous faire part des difficultés que je rencontre et que nous rencontrons.

D'une part, les jeunes que nous formons sont en échec universitaire, ils viennent chez nous, ils apprennent un métier ; on leur dispense une formation métier et une formation Licence professionnelle management entreprise artisanale.

Mais l'entrepreneur qui accueille la personne sur la partie métier doit avoir le niveau de Licence professionnelle et là c'est une vraie difficulté. Vous savez très bien que dans la majorité des petites entreprises artisanales, nous n'avons pas des Bac + 4, Bac + 5. Nous sommes en train de discuter avec l'État pour arriver à lever cette barrière.

Aujourd'hui j'ai eu des dérogations, je le dis parce que c'est le parcours du combattant et j'ai permis à des entreprises artisanales, qui avaient une réelle compétence professionnelle, d'accueillir des jeunes en Licence professionnelle.

Nous avons l'université des métiers, il y a un site Urma Midi-Pyrénées, nous accueillons les filières de formation dans les 13 départements et nous allons nous pencher beaucoup plus sur Languedoc-Roussillon.

La difficulté c'est aussi qu'aujourd'hui le Conseil régional ne finance pas cette partie enseignement supérieur mise en place par l'URMA. Nous avons la partie métiers dans nos centres de formation, et l'université Champollion amène toute la partie théorique et nous payons la facture qui nous est demandée par l'université, nous payons c'est normal. Mais nous sommes seuls à en assumer le paiement. C'est toute la difficulté.

Autant j'adhère sur le discours qu'il faut aller vers le haut, on est tous d'accord, mais donnons-nous les moyens de nos objectifs.

Merci Président, je voulais signaler qu'il y avait l'Université des Métiers de l'Artisanat de la région d'Occitanie.



## Intervention de Madame Dominique RAMONDOU

---

### Pour la FSU

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

LA FSU a participé à l'élaboration de l'avis sur le SRESRI mais comme au cours des discussions nous pensons que cet avis soutient trop fortement un positionnement qui tend à faire valoir que l'université a comme seule visée l'employabilité de ses étudiants et ce n'est pas la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance qui vient le contredire bien au contraire.

Depuis les LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) donnant la Responsabilité et Compétences Elargies aux Universités, l'État a réduit drastiquement son engagement vers les Universités et de ce point de vue il nous semble que le rappel à l'État sur sa responsabilité aurait dû être plus fort dans notre écriture. ET le CESER devra être vigilant pour éviter que la Région ne vienne palier ce désengagement.

Et enfin au moment où dans notre Région dans l'ex - Midi - Pyrénées une fusion d'établissements entre l'Université TOULOUSE Jean Jaurès, l'Université TOULOUSE 3 Paul Sabatier, l'INSA et l'INP se met en place dans le Toulousain SUR UN SEUL MOTIF l'excellence mais l'excellence est ce une horreur ? Non ! Par contre lorsqu'elle est réservée à quelques uns elle devient discriminante.

La FSU TIENT ICI À REDIRE SON OPPOSITION A cette fusion parce que nous ne pouvons que craindre une concurrence accrue entre établissements et labos en lieu et place d'une coopération et d'échanges constructifs dans et pour toute la communauté universitaire mais au-delà, pour un service public d'État de la formation et de la Recherche fort et reconnu

Toutefois, la FSU considérant que l'Avis sur le SESRI a pointé le besoin de voir tous les acteurs du supérieur assurer pleinement leur rôle et notamment l'Etat, c'est un bon début, elle s'abstiendra sur l'Avis.